



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

PIECE 01 RESUME NON TECHNIQUE

Pays de Saint Gilles Croix de Vie



SOMMAIRE

0. ELÉMENTS DE CONTEXTE - RÉSUMÉ.....	2
1. DES ÉVÈNEMENTS MAJEURS ET RÉCURRENTS	5
2. DES DÉMARCHES DÉJÀ ENGAGÉES ISSUES D'UNE VOLONTÉ PARTAGÉE DE RÉDUIRE LE RISQUE.....	7
2.1.LE PAPI 1 (2013).....	7
2.2.LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PAPI 2.....	7
3. UNE CONNAISSANCE FINE DES ALÉAS SUR LE TERRITOIRE ...	10
4. DES ENJEUX TERRITORIAUX IMPORTANTS	13
5. UNE STRATÉGIE TERRITORIALE GLOBALE ET COHÉRENTE	14
5.1.UNE STRATEGIE ADAPTEE AUX PROBLEMATIQUES DU TERRITOIRE.....	17
5.2.UNE STRATEGIE LOCALE DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION.....	20
6. UN PROGRAMME ÉQUILIBRÉ.....	22
6.1.DES ACTIONS EN COHERENCE AVEC LA STRATEGIE ET REPOUNDANT AUX ATTENTES DU TERRITOIRE	22
6.2.LE FINANCEMENT	26
7. DÉROULEMENT DU PAPI.....	28

0. ELEMENTS DE CONTEXTE - RESUME

Le périmètre du PAPI du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a été défini afin d'être cohérent avec les principaux **aléas du territoire** : **la submersion marine et l'érosion du littoral, les inondations fluviales et les risques liés aux barrages, ainsi que les problèmes de refoulement des réseaux d'eaux pluviales en zone urbanisée.**

Sur le plan littoral, le PAPI couvre environ **22 km de côte**, de Saint-Hilaire-de-Riez à Brétignolles-sur-Mer. Ce secteur appartient à l'unité sédimentaire « Côte de Lumière » et plus précisément aux deux segments Nord, caractérisés par un fonctionnement sédimentaire homogène.

Sur le plan hydrographique, le périmètre intègre les vallées de la Vie, du Jaunay et du Gué Gorand, leurs barrages (Apremont, Gué Gorand, Jaunay et des Vallées) ainsi que les principaux marais associés, afin de prendre en compte les risques d'inondation fluviale et de rupture d'ouvrages hydrauliques.

Il inclut également les **centres urbains** des communes du canton, exposés aux risques de saturation et de refoulement des réseaux d'eaux pluviales.

Les limites du périmètre ont été définies principalement à partir :

- des **lignes de crête des bassins versants** ;
- des **ouvrages hydrauliques jouant un rôle de barrière aux écoulements** (barrages) ;
- et du **linéaire côtier**.

Par rapport au premier PAPI, le périmètre a été **révisé en 2023** :

- au **Nord**, pour intégrer le massif dunaire de Saint-Hilaire-de-Riez dans le PAPI du Pays de Saint-Gilles, afin de simplifier la gestion administrative et financière ;
- au **Sud**, pour mieux raisonner en termes de bassins versants : une partie est rattachée au PAPI du Marais des Olonnes (bassin de l'Écours et extrémité Sud du massif dunaire de Brétignolles), tandis qu'une autre (secteur des Garennes à la Parée) est intégrée au PAPI du Pays de Saint-Gilles.

Ces ajustements ont été délibérés le **9 mars 2023** et traduisent une volonté d'avoir un périmètre plus fonctionnel, cohérent hydrologiquement et plus simple à gérer.

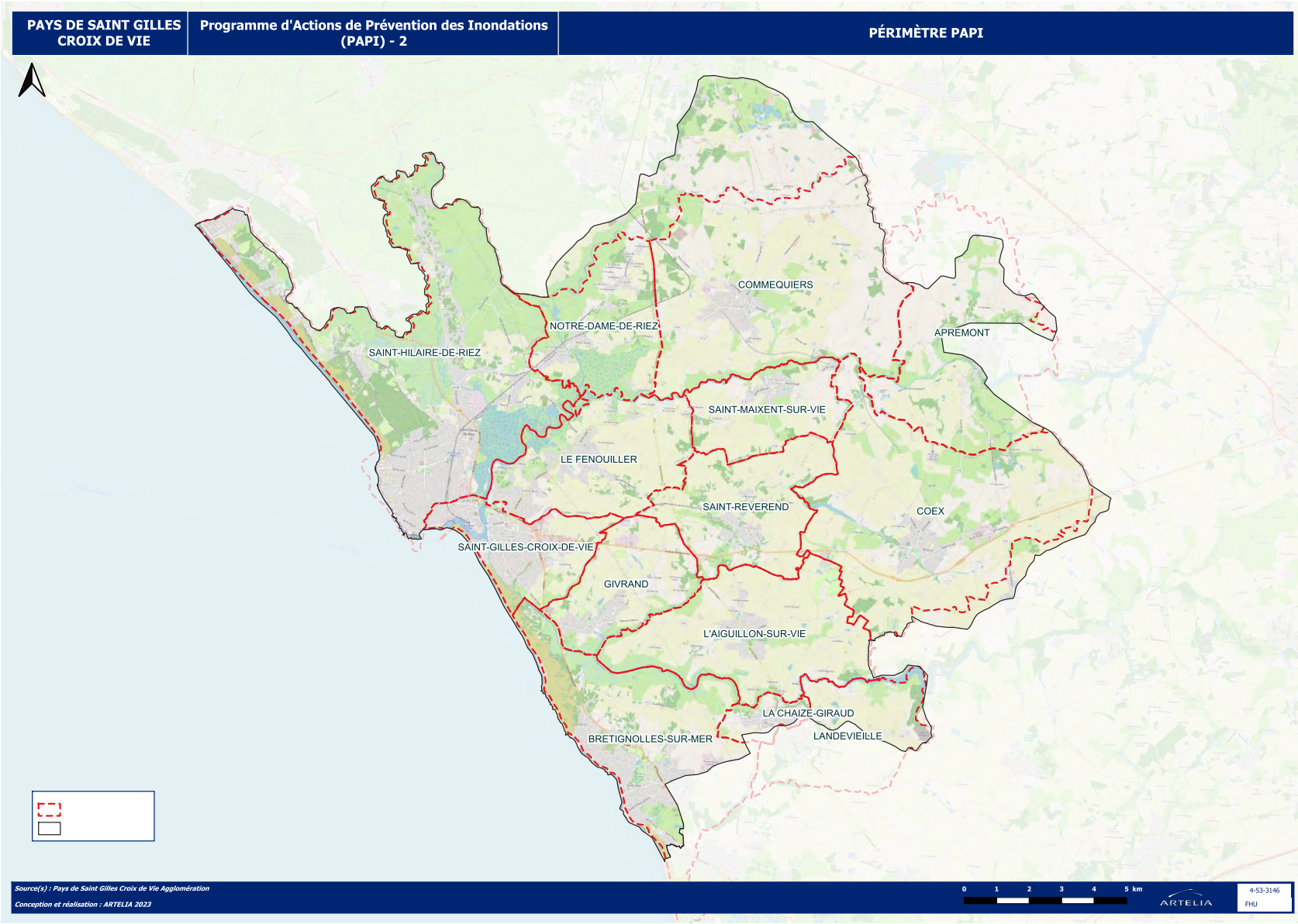


Figure 1. Périmètre du PAPI

Créés en 2003, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque. Ils ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin d'intervention cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État.

Pour être labellisés, les projets doivent s'appuyer sur un **diagnostic précis** du risque sur le territoire, une **stratégie locale** explicite, et un **programme d'actions équilibré** alliant actions visant à réduire les hauteurs d'eau et les vitesses (l'aléa) et réduire la vulnérabilité (dont l'objectif est de réduire les dégâts sur les activités en zone inondable), et le développement de la culture du risque et de la préparation à la gestion de crise.

La démarche doit être intégrée aux autres politiques publiques mises en œuvre localement, comme celles liées à la préservation de l'environnement et à l'aménagement du territoire.

L'actualisation du diagnostic du PAPI de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a permis à la fois de **confirmer les principaux enseignements du diagnostic initial réalisé en 2013** et de **les compléter par de nouveaux éléments**, notamment en ce qui concerne la vulnérabilité du territoire face aux phénomènes de recul du trait de côte et de submersion marine.

Les orientations du PAPI s'inscrivent dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne, auquel le territoire est rattaché, et visent en particulier à :

- renforcer la conscience et la culture du risque ainsi que la gestion des situations de crise ;
- maîtriser et limiter l'urbanisation dans les zones exposées aux inondations ;
- améliorer la protection des secteurs déjà urbanisés ;
- réduire la vulnérabilité des personnes et des biens en zones inondables.

Pour atteindre ces objectifs, le PAPI mobilise un ensemble d'actions structurées autour de **sept axes d'intervention complémentaires**, permettant une approche globale et transversale de la prévention et de la gestion du risque inondation.



1. DES EVENEMENTS MAJEURS ET RECURRENTS

Sur le territoire couvert par le PAPI, plusieurs événements climatiques se sont déjà produits. L'analyse des données relatives aux reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle (CATNAT) permet d'identifier les événements suivants, déjà mentionnés dans le premier PAPI :

La tempête Xynthia (du 27/02/2010 au 01/03/2010) :

Les 13 communes étudiées sont concernées par cette catastrophe. Voici quelques photos illustrant les conséquences de cet événement.



Recul important de la dune avec falaisage (ancien tuyau d'AEP pour l'île d'Yeu, recul de l'ordre de 8m, Saint-Jean-De-Monts)



Endommagement de la jetée et de l'écluse de la Gachère (au sud de Brétignolles-sur-mer) dû à l'action des vagues



Endommagement de digues

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain dus à la tempête de décembre 1999 (du 25/12/1999 au 29/12/1999) :

Les 13 communes étudiées sont concernées par cette catastrophe.

Inondations et coulées de boue dues aux évènements extrêmes suivants :

- **du 08/12/1982 au 31/12/1982** : les 13 communes étudiées sont concernées par cette catastrophe ;
- **du 09/04/1983 au 10/04/1983** : seule la commune de Givrand est concernée par cette catastrophe ;
- **du 04/07/1983 au 25/07/1983** : seules les communes de Landevieille et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie sont concernées par cette catastrophe ;
- **du 03/12/1992 au 05/12/1992** : seule la commune de Brétignolles-sur-Mer est concernée par cette catastrophe ;
- **du 07/06/1993 au 10/06/1993** : seule la commune de Coëx est concernée par cette catastrophe ;
- **du 22/08/1993 au 23/08/1993** : les communes de Brétignolles-sur-Mer, Le Fenouiller, Saint-Hilaire-de-Riez et Saint-Gilles-Croix-de-Vie sont concernées par cette catastrophe ;
- **le 29/07/2002** : seule la commune de Saint-Hilaire-de-Riez est concernée par cette catastrophe ;
- **le 14/10/2012** : environ une commune sur deux étudiées est concernée par cette catastrophe.

Depuis mars 2013, date de finalisation du premier PAPI, d'autres arrêtés catastrophes naturelles ont été prononcés :

Tableau 1. Arrêtés CATNAT prononcés depuis mars 2013 (date du PAPI 1)

Commune	Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Brétignolles-sur-Mer	Inondations et/ou coulées de boue	20/12/2019	21/12/2019	02/03/2020	13/03/2020
Le Fenouiller	Inondations et/ou Coulées de Boue	03/06/2018	04/06/2018	17/09/2018	20/10/2018
Saint-Hilaire-de-Riez	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2013	27/07/2013	25/11/2013	27/11/2013
Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/06/2018	04/06/2018	17/09/2018	20/10/2018
	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2013	27/07/2013	21/11/2013	23/11/2013

L'événement de décembre 2019 a conduit à des inondations sur la commune de Brétignolles-sur-Mer. Les fortes pluies tombées en Vendée dans la nuit du jeudi 19 décembre au 20 décembre 2019 (jusqu'à 40 mm) ont fait déborder des ruisseaux. Près des Halles, rue de la Béthanie et impasse des Ifs, douze maisons ont été touchées et dix-sept personnes ont dû être évacuées par les sapeurs-pompiers¹.

¹ https://actu.fr/pays-de-la-loire/bretignolles-sur-mer_85035/inondations-bretignolles-sur-mer-12-maisons-touchees-17-personnes-evacuees-par-pompiers_30340649.html

2. DES DEMARCHES DEJA ENGAGEES ISSUES D'UNE VOLONTE PARTAGEE DE REDUIRE LE RISQUE

2.1. LE PAPI 1 (2013)

Le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie s'est doté d'un premier PAPI en 2013, labellisé le 22 novembre 2013, et mis en œuvre à partir de 2014 à travers 45 actions. Deux avenants, signés en 2018 puis en 2020, ont permis d'en prolonger et compléter la mise en œuvre, alors que la quasi-totalité des actions étaient déjà engagées ou réalisées.

Ces avenants ont notamment permis de lancer la réflexion sur un nouveau PAPI à l'échelle intercommunale, d'accompagner les particuliers dans la réduction de leur vulnérabilité et de préparer un programme de réhabilitation du perré de la Grande Plage. C'est dans ce cadre qu'a été décidé le lancement d'un second PAPI (« PAPI 2 »).

L'état d'avancement des actions du PAPI 1 en date du 13 avril 2023 était le suivant :

	Nombre d'action	Actions réalisées ou réalisées en continues	Actions engagées	Actions non réalisées
AXE 0	1	0	1	0
AXE 1	12	10	2	0
AXE 2	3	3		0
AXE 3	7	7	0	0
AXE 4	4	3	0	1
AXE 5	4	2	2	0
AXE 6	6	2	3	1
AXE 7	14	12	1	1
TOTAL	51	39	09	3
POURCENTAGE		76%	18%	6%

Figure 3. Etat d'avancement des actions du PAPI 1 (date : 13 avril 2023)

2.2. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU PAPI 2

Le PAPI 2 s'inscrit dans la continuité de la stratégie développée dans le cadre du PAPI existant. Il est construit à la fois en cohérence avec les problématiques locales mises en évidence par le diagnostic territorial et dans le prolongement des dynamiques engagées lors du PAPI 1.

L'ambition est ainsi de renforcer le lien entre les actions passées et les orientations futures, en poursuivant et en consolidant les démarches déjà engagées, notamment en matière de protection des enjeux, de suivi et d'entretien des ouvrages existants, de réduction de la vulnérabilité, ainsi que de développement de la connaissance, de la culture du risque, et des dispositifs de surveillance et de prévision.

Par ailleurs, le PAPI 2 vise à élargir les leviers d'intervention en diversifiant les approches, notamment par l'intégration de solutions alternatives ou complémentaires, telles que les protections dites « douces » ou la gestion du ruissellement pluvial.

Enfin, il propose d'aller plus loin en renforçant la structuration du territoire face au risque inondation, à travers une meilleure intégration de ce risque dans les politiques d'aménagement et les documents d'urbanisme.

La mise en œuvre du PAPI repose sur la mobilisation de plusieurs acteurs institutionnels complémentaires.

- **L'État** joue un rôle central d'accompagnement, de conseil et de validation, notamment à travers la DDTM, chargée de la mise en œuvre des politiques publiques, et la DREAL, qui assure l'instruction, la labellisation et le suivi technique du programme ;
- **La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie** constitue le pilote local du PAPI, en raison de ses nombreuses compétences en matière d'aménagement, de gestion des eaux, de protection des milieux naturels et de développement territorial.
- **Les 13 communes du Canton de Saint Gilles Croix de Vie incluses dans le présent PAPI ;**
- **Le Conseil départemental de la Vendée** intervient en tant qu'acteur institutionnel du territoire ;
- **le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) avec 6 associations syndicales de marais ;**
- Enfin, **les acteurs de l'eau potable**, notamment Vendée Eau, les SIAEP et la SAUR, interviennent en tant que propriétaires, représentants et exploitants des barrages structurants du territoire.

La gouvernance du PAPI repose sur un comité de pilotage (COFIL), réunissant les représentants des financeurs, des maîtres d'ouvrage et des services de l'État. Il est présidé par le Président du Pays de Saint-Gilles Agglomération, ou son représentant.

En complément, le suivi opérationnel et technique de la démarche est assuré par un comité technique (COTEC), chargé d'accompagner la conduite des études et la mise en œuvre des actions.

L'élaboration d'un PAPI s'appuie ainsi sur plusieurs étapes structurantes, dont l'enchaînement est présenté dans le schéma ci-après.

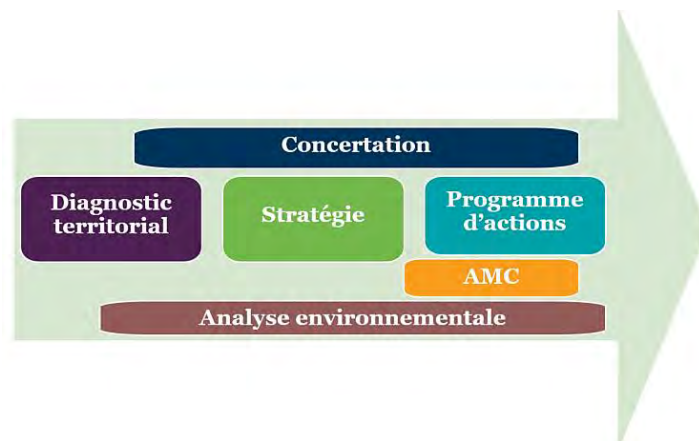


Figure 4. Grandes étapes de l'élaboration d'un PAPI

Les éléments à fournir dans le cadre d'un PAPI sont les suivants :

- **Un diagnostic approfondi et partagé du territoire face au risque inondation.**

Le diagnostic territorial permet de contextualiser le territoire concerné par le PAPI, et ainsi d'en faire ressortir les enjeux. Par ailleurs, il permet de connaître et comprendre l'aléa inondation local, qui, croisé avec les enjeux, permet d'obtenir la vulnérabilité aux inondations du territoire, c'est-à-dire l'ampleur et la teneur du risque inondation sur le périmètre du PAPI. Ce diagnostic constitue la base des réflexions de la stratégie, qui sera ensuite déclinée en programme d'actions.

- **La définition d'une stratégie globale cohérente (grandes orientations pour le territoire) et de stratégies locales par secteurs cohérents, adaptées aux problématiques et aux enjeux touchés identifiés dans le diagnostic du territoire.**
- **La réalisation d'un programme d'actions.** Un programme d'actions global est alors défini, précisant les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés lors de l'élaboration de la stratégie. Il est identifié pour chaque mesure un descriptif technique, maître d'ouvrage et un coût prévisionnel.

3. UNE CONNAISSANCE FINE DES ALEAS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire couvert par le PAPI est exposé à une diversité d'aléas naturels, principalement liés au risque d'inondation et aux dynamiques littorales. Ces aléas comprennent les inondations par débordement de cours d'eau, la submersion marine, les phénomènes de remontée de nappe, le ruissellement des eaux pluviales, l'érosion du trait de côte, ainsi que le risque d'onde de submersion en cas de rupture d'un barrage ou d'un autre ouvrage hydraulique.

Une description précise de chacun de ces aléas, ainsi que leur localisation et leurs zones d'impact sur le territoire, est présentée dans le tableau ci-après, les secteurs concernés étant identifiés de manière explicite.

Tableau 1 - Présentation générale des aléas pris en compte dans le PAPI

Type de risque	Description générale
Submersion marine	Submersion des rives basses d'un océan, d'une mer ou d'un lac, qui sont normalement sèches, en raison du niveau élevé des eaux. Les inondations côtières peuvent être dues à de fortes marées, des vents violents, des ondes de tempête ou des tsunamis, seuls ou en combinaison.
	Un certain nombre d'enjeux sont touchés par le risque de submersion marine. L'essentiel de ces enjeux se situent dans l'Estuaire de la Vie.
	Pour l'évènement de premiers dommages, quelques habitations situées en rive gauche de la Vie, en face du marais, sont concernées. Au niveau de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, l'emprise s'étend sur le Quai Gorin, la promenade Marie Beaucaire, et les terrains face au stade de la Vie. Sur le bassin versant du Jaunay, l'emprise concerne presque exclusivement des zones à vocation agricole.
	Pour l'évènement Xynthia concomitante à une crue fluviale décennale, les principales submersions sont observées au niveau des marais de la basse vallée de la Vie, au niveau du Grenouillet et au niveau des terrains situés devant le casino.

	<p>La bande littorale à Saint-Hilaire représente également une zone à surveiller, notamment en lien avec l'étroitesse par endroits du cordon dunaire, et la présence de nombreuses zones basses en arrière de ce cordon.</p>
<p>Erosion du trait de côte</p>	<p>Recul du trait de côte en direction de l'intérieur des terres. Elle peut affecter aussi bien les côtes sableuses que les côtes de falaises. Elle se traduit en général par une perte de terrains et des dommages matériels, rarement humains. L'érosion du trait de côte est liée à de multiples facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ facteurs morpho dynamiques tels que la houle, les courants, le transport littoral, ou encore tous les facteurs naturels (variations climatiques, évolution du paysage, etc.) et anthropiques (aménagements, extraction de sables, etc.) ; ▪ facteurs hydrométéorologiques tels que les températures, précipitations, vents, etc. <p>Compte-tenu de la présence sur la zone d'étude d'un linéaire de littoral important constitué en partie de dunes, de falaises, de protections anthropiques (etc.) et par retour d'expérience de l'évènement Xynthia, le risque érosion du trait de côte est un risque prépondérant pour le canton de Saint Gilles Croix de Vie. Ce risque est souvent associé au risque de submersion marine et franchissement par paquets de mer.</p>
<p>Remontée de nappe</p>	<p>Remontée des dépôts d'eau souterraine ou de nappe phréatique, suffisamment haut pour permettre à l'eau de s'infiltrer dans la partie inférieure d'une structure par des fissures dans les fondations et autres ouvertures. Cela peut se produire à la fois au niveau de la structure individuelle et au niveau plus large du quartier ou de la communauté, où les zones peuvent être inondées par l'eau qui monte à travers le sol perméable et s'accumule.</p> <p>L'aléa « remontée de nappe » est peu documenté, et a priori peu important sur le territoire du présent PAPI. Des études plus détaillées seraient nécessaires afin de qualifier cet aléa.</p>
<p>Inondation par ruissellement d'eau pluviale</p>	<p>Inondations rapides souvent provoquées lors d'orages intenses ou lors d'évènements pluvieux longs, engendrant le dépassement de la capacité d'évacuation des réseaux d'assainissement des eaux pluviales. Ces phénomènes peuvent être aggravés si le réseau d'assainissement n'est pas fiable ou mal conçu (réseau sous-dimensionné, présence de pertes de charge importantes, etc.).</p> <p>Compte-tenu du retour d'expérience et de l'enquête menée auprès des différentes communes du territoire PAPI, le risque refoulement des réseaux d'eaux pluviales est avéré.</p> <p>Plus d'études sont nécessaires afin de confirmer ce risque. Le schéma directeur des eaux pluviales, prévu à l'échelle de l'Agglomération et lancé en 2023, permettra d'apporter davantage d'éléments de réponse.</p>
	<p>Phénomène de rupture de barrage correspondant à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Les causes de rupture peuvent être diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ techniques : défaut de fonctionnement des vannes permettant l'évacuation des eaux ; vices de conception, de construction, vieillissement des installations ;

<p>Onde de submersion à la suite de la rupture d'un barrage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ naturelles : séismes, crues exceptionnelles, glissements de terrain ; ▪ humaines : insuffisance des études préalables et du contrôle d'exécution, erreurs d'exploitation, de surveillance et d'entretien, malveillance. <p>Le phénomène de rupture de barrage dépend des caractéristiques propres du barrage. La rupture peut être :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ progressive dans le cas des barrages en remblais, par érosion ; ▪ régressive, suite à une submersion de l'ouvrage ou à une fuite à travers celui-ci ; ▪ brutale dans le cas des barrages en béton, par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots. <p>Une rupture de barrage entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval.</p>
	<p>Les risques associés à la présence des ouvrages sur le territoire PAPI sont avérés.</p> <p>Les risques associés à la présence de ces ouvrages sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rupture de l'ouvrage (structure de génie civil) ou d'organes de maîtrise des débits (évacuateur de crue et vidange de fond) ; - la non-maîtrise des variations de débits relâchés à l'aval ; - la non-maîtrise des variations du niveau du plan d'eau amont. <p>Il est donc essentiel que ces ouvrages soient auscultés, surveillés et exploités en suivant les principes et consignes françaises en vigueur.</p>
<p>Inondation fluviale</p>	<p>Élévation du niveau d'une rivière, d'un ruisseau ou de tout cours d'eau, entraînant un débordement sur les terres environnantes normalement sèches. Les inondations fluviales peuvent résulter d'un seul phénomène (comme un épisode de pluies intenses) ou de la combinaison de plusieurs facteurs simultanés, tels qu'un cumul important de précipitations, la fonte des neiges ou la présence d'embâcles.</p> <p>Compte-tenu des conclusions de l'AZI (Atlas des Zones Inondables) réalisé sur la Vie et le Jaunay, le risque inondation fluviale n'est pas à écarter de l'analyse mais il engendre peu de dommages, même dans le cas de crues exceptionnelles.</p> <p>De manière générale, cet aléa doit être traité en concomitance avec l'aléa submersion marine. En effet, dans ce cas, les dommages peuvent être importants, notamment dans la partie estuarienne de la Vie où se situe en particulier la ville de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.</p> <p>L'étude CASAGEC a évalué le lien entre les phénomènes de crue et de submersion marine. Dans le cas d'une concomitance aléa fluvial et maritime, on constate notamment des dommages au niveau de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, en particulier au niveau du quartier en arrière de la promenade de la Vie.</p>

4. DES ENJEUX TERRITORIAUX IMPORTANTS

L'enjeu majeur du territoire est **la sécurité des personnes et des biens** face aux risques d'inondation et de submersion marine. Le territoire du PAPI compte environ 50 600 habitants (INSEE, 2019), avec une forte pression saisonnière, notamment sur les communes littorales où la population peut être multipliée par cinq en période estivale, comme à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

L'urbanisation développée depuis la seconde moitié du XX^e siècle s'est concentrée sur la frange littorale et dans les plaines alluviales du Lay et du Jaunay, zones naturellement exposées aux crues et à la submersion. Une part significative des enjeux humains, économiques et touristiques se situe ainsi aujourd'hui en zone à risque.

Le risque se concentre principalement sur Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Saint-Hilaire-de-Riez. À Saint-Gilles-Croix-de-Vie, moins de 10 % de la population est exposée au risque d'inondation, dont 56 personnes en aléa fort, parmi lesquelles 6 en logement de plain-pied.

Quelques personnes résident dans la bande de précaution des ouvrages de protection le long de la Vie à Saint-Hilaire-de-Riez (4) et au Fenouiller (5). Par ailleurs, sur la commune de Saint-Hilaire-de-Riez, il y a des populations (parfois saisonnières) exposées significativement et fortement à la submersion des cordons dunaires.

Cette exposition concerne également des infrastructures touristiques, des équipements publics et certains axes routiers stratégiques, dont la coupure en cas de crue (notamment le long du littoral et au franchissement du Lay et du Jaunay) complique l'évacuation et l'intervention des secours.

L'inaction face à un risque connu peut générer un sentiment de stress et d'insécurité pour la population locale, estimée à environ 50-100 personnes pour une cinquantaine de résidences menacées (personnes résidentes à l'année estimée d'après les données INSEE). Un sentiment d'abandon peut également freiner l'installation de nouvelles familles.

Ces territoires sont par ailleurs soumis à une pression foncière plus importante que dans d'autres zones, ce qui appelle à une vigilance renforcée concernant la sécurité des personnes.

5. UNE STRATEGIE TERRITORIALE GLOBALE ET COHERENTE

La stratégie développée dans le cadre du premier PAPI de 2013 faisait suite à un évènement déclencheur majeur : la tempête Xynthia. Cette dernière était donc structurée autour d'un **important volet de connaissance et conscience du risque, de prévision, d'alerte et de gestion de crise**. Par ailleurs, elle mettait l'accent sur la **protection active et la réduction de la vulnérabilité** des enjeux les plus vulnérables, en particulier sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Les ateliers de concertation menés dans le cadre de l'élaboration du PAPI 2 ont permis, sur la base des éléments de diagnostic, et du bilan du premier PAPI, de partager une vision du territoire, d'identifier les enjeux concernés par les risques inondation, et d'orienter la définition d'une stratégie de territoire en matière de gestion de ces risques.

Conscients des évolutions climatiques à venir, elles-mêmes combinées aux évolutions du territoire, les acteurs ont exprimé l'importance de prendre en compte les limites de certains modes de gestion à court ou moyen terme (protection par des ouvrages non infaillibles), face à une sensibilité toujours plus forte. Une nouvelle approche a été privilégiée, associant aux solutions de protection déjà en place, de nouvelles modalités de gestion des risques (adaptation, recomposition territoriale).

La stratégie ainsi définie s'articule autour de trois objectifs complémentaires :

- **Poursuivre et renforcer les dynamiques existantes** sur le territoire en matière de prévention du risque inondation ;
- **Diversifier les approches et proposer des solutions alternatives** de gestion du risque ;
- **Aller plus loin en repensant la structuration du territoire** vis-à-vis du risque inondation.

Les axes de la stratégie globale ont été détaillés, et permettent d'articuler les visions de la prévention du risque inondation sur le territoire à court et long termes.

La stratégie court terme correspond à l'horizon de mise en œuvre du PAPI, et la vision long terme s'attache à se projeter en 2100, en tenant compte des évolutions climatiques attendues.

Construction sur la base de la stratégie du premier PAPI :

Contexte post-Xynthia : *importance de la connaissance et de la conscience du risque, de la prévision, de la gestion de crise + protection et réduction de vulnérabilité des populations*

→ **Elaboration de la nouvelle stratégie fondée sur 3 piliers :**

- 1** **Poursuivre et renforcer les dynamiques enclenchées**
Protection active des enjeux (suivi et entretien des systèmes existants), réduction de la vulnérabilité, connaissance / conscience du risque, surveillance & prévision
- 2** **Diversifier les approches**
Via la mise en place de solutions alternatives (protection douce, gestion du ruissellement pluvial, etc.)
- 3** **Aller plus loin**
En particulier sur la structuration même du territoire vis-à-vis du risque, et la prise en compte de ce dernier dans les documents d'urbanisme

Figure 5. Les 3 piliers de la stratégie

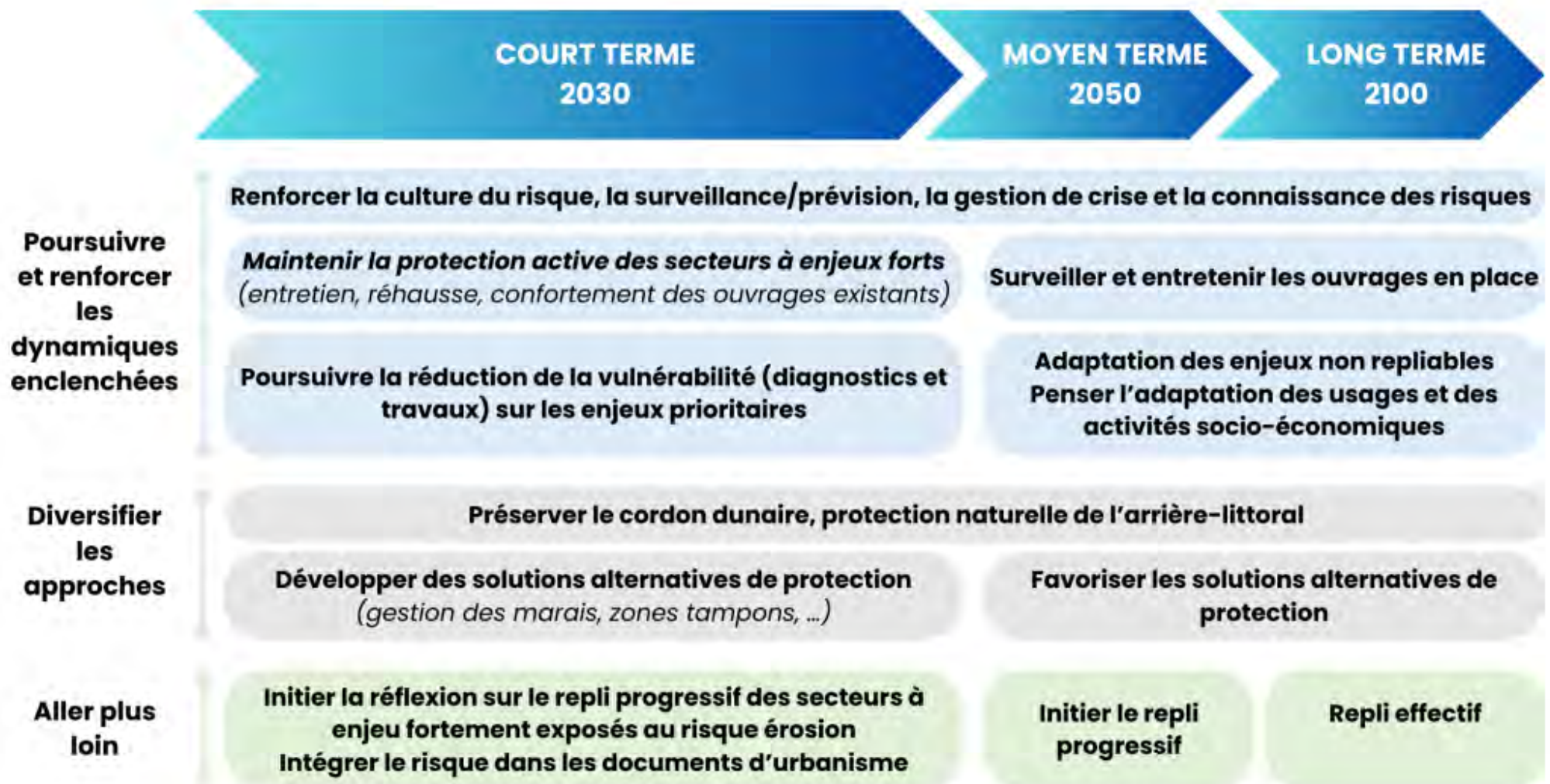


Figure 6. Trajectoire d'adaptation du littoral aux horizons 2030, 2050 et 2100

5.1. UNE STRATEGIE ADAPTEE AUX PROBLEMATIQUES DU TERRITOIRE

La définition des stratégies locales s'est appuyée sur les propositions réalisées par les participants au second atelier de concertation. Les comptes-rendus détaillés des trois ateliers de concertation sont fournis en annexe du présent rapport. À noter que chacun des trois ateliers a réuni plus d'une vingtaine de participants (le 31 octobre 2023, le 23 janvier 2024, puis le 11 mars 2025).

Les participants ont été répartis en trois groupes de travail, chacun dédié à une « configuration territoriale » : le littoral urbanisé, le littoral non urbanisé, et les zones rétro-littorales et de marais. L'objectif pour ces trois groupes était de travailler, sur la configuration territoriale qui leur était attribuée, à définir des modalités de gestion sur les secteurs concernés par les risques inondation et littoraux.

Pour chacune de ces trois configurations, les participants ont évalué quels modes de gestion du risque inondation (laisser-faire, recomposition territoriale, protection, adaptation) étaient les plus adaptés en fonction des aléas concernés, et des espaces types rencontrés sur le territoire.

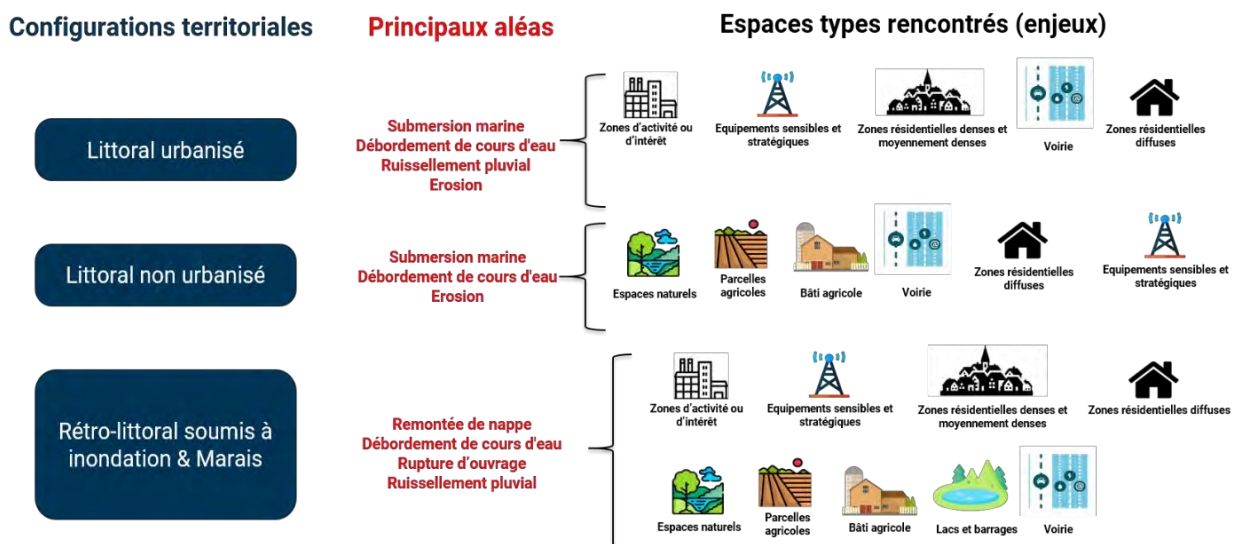


Figure 7. Approche pour la définition concertée de la stratégie



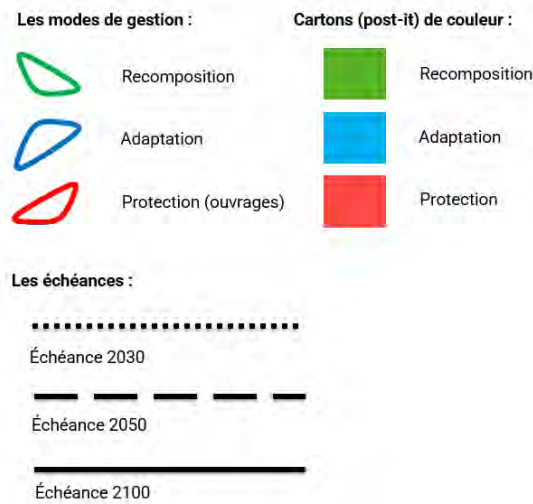
Figure 8. Modalités de gestion du risque inondation

Plus concrètement, un atlas des enjeux a été fourni aux participants (c'est-à-dire une cartographie, sur l'ensemble du territoire, de toutes les enveloppes connues d'aléa inondation et des projections de recul du trait de côte, croisées avec une cartographie de l'occupation du sol et des différents enjeux : bâti, équipements sensibles, parcelles agricoles, etc.).

Les participants ont travaillé sur ces cartographies, et ont délimité, sur les zones qu'ils identifiaient comme à enjeux, les modalités de gestion nécessaires à court, moyen, et long terme.

Ainsi les participants devaient en deux temps :

- 1) Prendre connaissance de la proposition stratégique élaborée pour chaque espace type, et la spatialiser en répondant à la question n°1 : Pour chacune des configurations territoriales, dessinez sur la carte les modes de gestion à 2030, 2050 et 2100 de chacun des espaces types en entourant les périmètres ;
- 2) Réaliser un travail d'approfondissement cartographique en répondant à la question n°2 : Précisez les modes de gestion, les mesures opérationnelles et / ou les points d'attention pour mettre en œuvre cette stratégie ;



A l'issue de cet atelier, les stratégies locales PAPI ont été déclinées selon l'approche suivante :

- Délimitation de **secteurs à enjeux** vis-à-vis du risque inondation, selon les enveloppes d'aléa, les enjeux touchés et le bilan de la concertation. L'objectif étant qu'un secteur constitue un **ensemble cohérent au regard du risque inondation** ;
- Construction de stratégies locales par secteur, en tenant compte des propositions du panel de concertation.

Les zones à enjeux ont ainsi été regroupées en huit secteurs : la bande littorale de Saint-Hilaire-de-Riez, le secteur de la Pège, l'estuaire de la Vie, le perré de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les rives du Jaunay, les secteurs de marais (tous regroupés à l'exception du marais de la Basse Vallée de la Vie), et enfin l'ensemble des secteurs urbanisés soumis à l'aléa ruissellement pluvial. La figure ci-après présente et localise ces secteurs à enjeu.

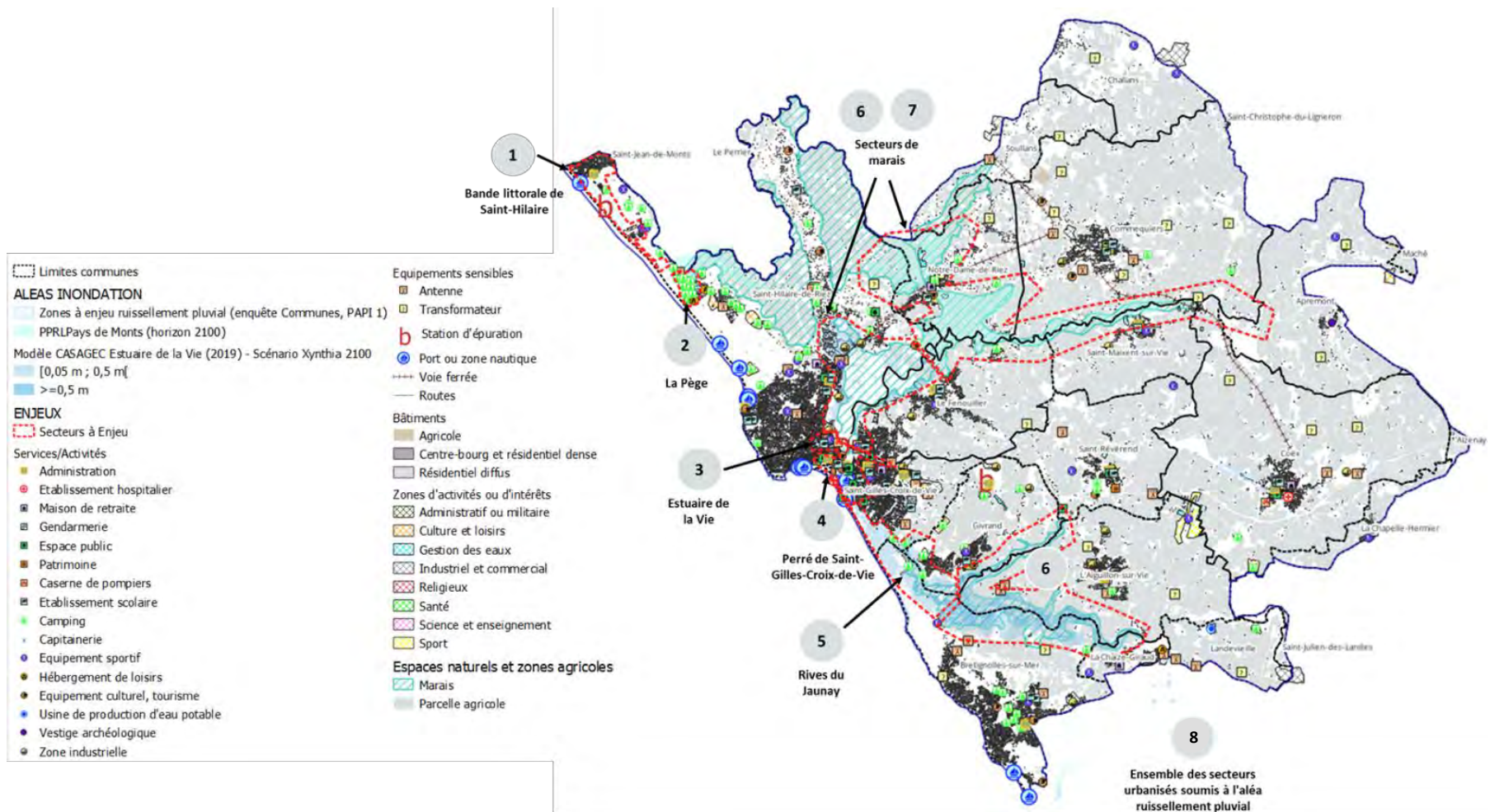


Figure 9. Secteurs à enjeu pour la stratégie

5.2. UNE STRATEGIE LOCALE DE PREVENTION DU RISQUE D'INONDATION

Plus précisément, **huit secteurs à enjeux ont été identifiés** :

- Bande littorale de Saint-Hilaire-de-Riez ;
- La Pège ;
- Estuaire de la Vie ;
- Perré de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ;
- Rives du Jaunay (en aval de la confluence avec le Gué Gorand) ;
- Secteurs de marais : marais du Jaunay, du Gué Gorand, du Barrage des Vallées, de la Vie, des Rouches, de Saint-Hilaire-de-Riez et de Notre-Dame-de-Riez ;
- Marais de la Basse Vallée de la Vie ;
- Ensemble des zones urbanisées exposées au ruissellement pluvial.

La carte ci-dessous présente les **secteurs à enjeux** face aux risques, en distinguant des **orientations d'intervention à court, moyen et long terme**.

Elle met en évidence une diversité de situations, allant des **secteurs littoraux exposés à l'érosion et à la submersion marine** (bande littorale de Saint-Hilaire, estuaire de la Vie, rives du Jaunay) aux **zones humides et marais** jouant un rôle d'expansion des crues, ainsi qu'aux **secteurs urbanisés vulnérables** soumis aux aléas fluviaux et au ruissellement pluvial.

Selon le niveau d'exposition et la nature des enjeux, les stratégies privilégiées combinent **protections actives, mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité**, et, à plus long terme, des démarches de **recomposition spatiale** ou de mise en place de **protections alternatives** (zones tampons, ralentissement des écoulements).

Cette approche graduée permet d'articuler les réponses opérationnelles immédiates avec une vision de long terme intégrant l'évolution des aléas et des usages du territoire.

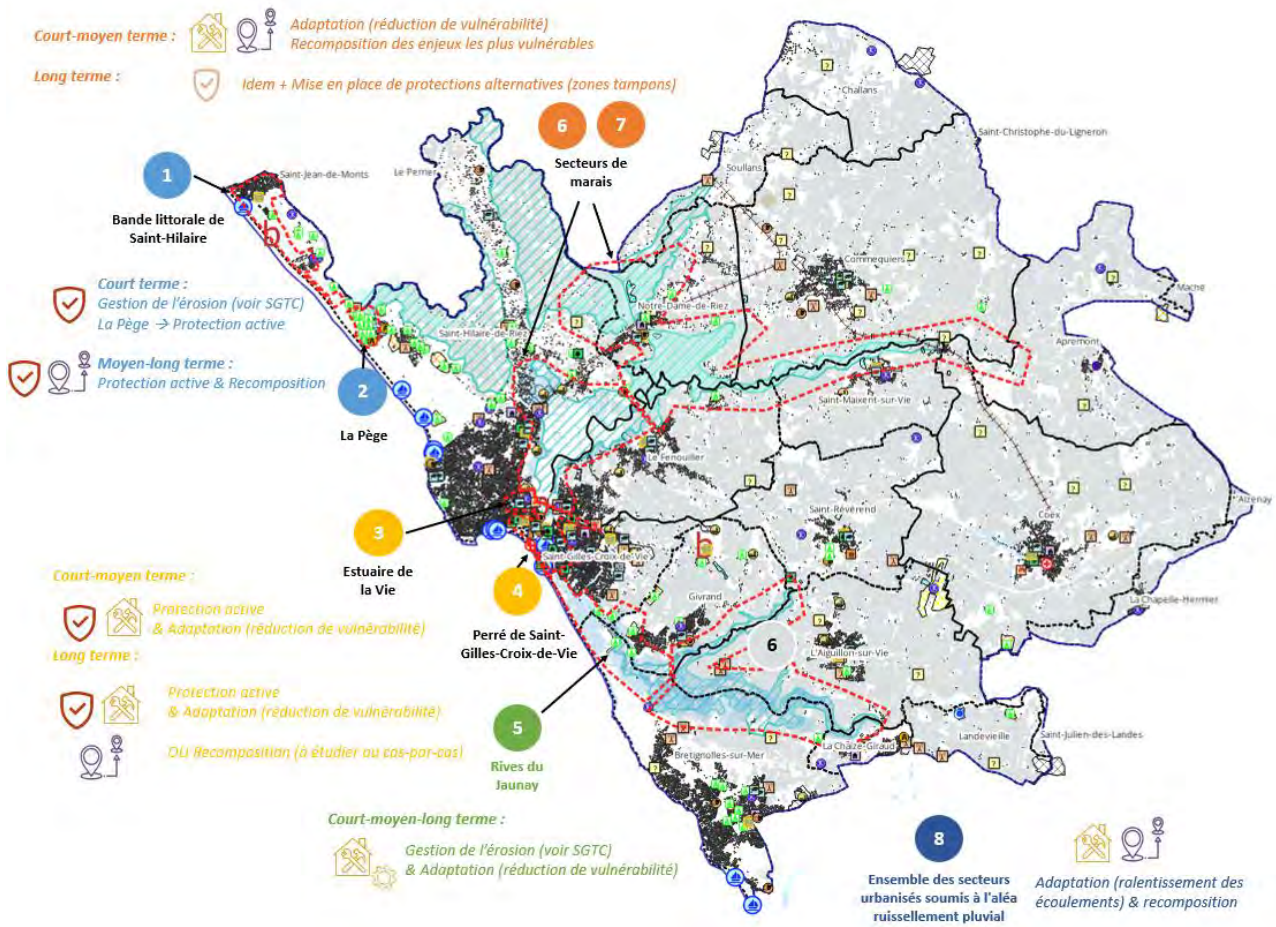


Figure 10. Bilan des stratégies locales

6. UN PROGRAMME EQUILIBRE

6.1. DES ACTIONS EN COHERENCE AVEC LA STRATEGIE ET REpondant AUX ATTENTES DU TERRITOIRE

Les prochaines étapes de l'élaboration du PAPI consiste à définir un **programme pluriannuel d'actions pour la période 2026-2032**. Chaque action est détaillée dans une fiche dédiée précisant les modalités de mise en œuvre et le plan de financement associé.

Ce programme intègre les propositions issues des ateliers de concertation pour les axes étudiés, tout en les confrontant aux contraintes techniques et financières.

L'objectif principal est de déterminer les **études et travaux nécessaires** pour renforcer la résilience du territoire face au risque d'inondation.

Le programme d'actions comprend 26 mesures, réparties autour de 7 thématiques :

Axe 0 : Actions transversales : pilotage & animation	
0.1	Mobiliser un.e chargé.e de mission PAPI afin d'assurer le pilotage et l'animation au quotidien du PAPI sur le territoire et un.e technicien.ne PAPI pour piloter la gestion des données et la mise en œuvre d'outils techniques relatifs au programme d'actions PAPI sur le territoire.
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	
1.1	Renforcer la sensibilisation du grand public via la mise en place d'actions multiples en privilégiant des formats innovants
1.2	Former les nouveaux élus et les techniciens de la communauté d'agglomération au risque inondation
1.3	En lien avec l'Observatoire du Trait de côte, acquérir des supports de communication et sensibilisation sur les activités et observations associées
1.4	Compléter la connaissance de l'aléa submersion/débordement de cours d'eau via des études complémentaires, tenant compte des dernières projections de dérèglement climatique
1.5	Etudier et cartographier le risque de remontée de nappe sur le territoire
1.6	Mener une étude pour évaluer l'impact du ruissellement pluvial sur l'érosion des corniches et préconiser des actions de gestion des eaux pluviales associées
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	
2.1	Sécuriser le radar limnimétrique à l'entrée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
2.2	En lien avec l'observatoire du trait de côte, acquérir/renouveler le matériel de terrain permettant le suivi des tempêtes
2.3	Installer une station météorologique locale sur le territoire de l'agglomération, en complément du marégraphe existant, afin d'assurer un suivi précis en temps réel des données climatiques
2.4	Mettre en place une bouée de houle en face du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	
3.1	Prévoir la mise en place d'exercices dans le cadre du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)
3.2	S'assurer de la fluidité de la communication en cas de gestion de crise
Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	
4.1	Jouer un rôle de relais auprès des acteurs de l'urbanisme afin de garantir la prise en compte du risque inondation dans les documents et décisions d'aménagement
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	
5.1	Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : relancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les biens d'habitation / à usage mixte, et les entreprises de -20 salariés
5.2	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens d'habitation / à usage mixte
5.3	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les entreprises
5.4	Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : lancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les bâtiments publics
5.5	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les bâtiments publics

5.6	Mener une enquête auprès des propriétaires et gestionnaires sur les freins aux travaux de réduction de la vulnérabilité
Axe 6 : Gestion des écoulements	
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	
7.1	Réaliser les études règlementaires préliminaires aux travaux de réhausse du quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie
7.2	Réaliser les travaux de réhausse du Quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie
7.3	Lancer une étude préliminaire pour la réhausse des ouvrages dans l'estuaire de La Vie afin d'homogénéiser les cotes avec les quais Gorin et des Greniers
7.4	Réaliser les études techniques, règlementaires & inventaires faune/flore préalables aux travaux de confortement du secteur de la Pège
7.5	Réaliser les travaux de confortement du secteur de la Pège

A noter : Aucune action n'a été prévue dans l'Axe 6 – *Gestion des écoulements* – la priorité étant d'améliorer la connaissance du risque, notamment via des études sur le ruissellement pluvial et la remontée de nappe. Le territoire est principalement exposé à la submersion marine et à la combinaison submersion/crue, avec de nombreux enjeux urbains en zones basses.

Le programme se concentre donc sur des actions opérationnelles sur ces aléas majeurs. Le chargé de mission PAPI assurera la coordination avec les syndicats de bassins versants et de marais pour relier connaissance du risque et solutions de gestion des écoulements, comme l'entretien des fossés, la gestion des vannages, la remise en fonctionnement de casiers hydrauliques ou la renaturation de zones humides. Des mesures complémentaires, telles que la désimperméabilisation ou l'adaptation des pratiques agricoles, pourront être envisagées ultérieurement selon les résultats des études.

Le tableau pages suivantes reprend l'échéancier complet de mise en œuvre des actions intégrées au PAPI 2.

		2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Axe 0 : Temps de travail pour le pilotage et l'animation au quotidien	Mobiliser un.e chargé.e de mission PAPI afin d'assurer le pilotage et l'animation au quotidien du PAPI sur le territoire et un.e technicien.ne PAPI pour piloter la gestion des données et la mise en oeuvre d'outils techniques relatifs au programme d'actions PAPI sur le territoire	20,63	41,25	41,25	41,25	41,25	41,25	20,63
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Renforcer la sensibilisation du grand public via la mise en place d'actions multiples en privilégiant des formats innovants	0,00	15,00	10,00	6,00	6,00	6,00	5,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Former les nouveaux Elus et les techniciens de la Communauté d'Agglomération au risque inondation	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	En lien avec l'Observatoire du Trait de Cote, acquérir des supports de communication et sensibilisation sur les activités et observations associées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Compléter la connaissance de l'aléa submersion/débordement de cours d'eau via des études complémentaires, tenant compte des dernières projections de dérèglement climatique	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Etudier et cartographier le risque de remontée de nappe sur le territoire	0,00	0,00	0,00	62,50	62,50	0,00	0,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Mener une étude pour évaluer l'impact du ruissellement pluvial sur l'érosion des Corniches et préconiser des actions de gestion des eaux pluviales associées (en lien avec le SDGEP)	0,00	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	Sécuriser le radar limnimétrique à l'entrée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	En lien avec l'Observatoire du Trait de Cote, acquérir/renouveler le matériel de terrain permettant le suivi des tempêtes	0,00	10,00	1,00	0,25	0,50	1,00	0,25
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	Installer une station météorologique locale sur le territoire de l'Agglomération, en complément du marégraphe existant, afin d'assurer un suivi précis en temps réel des données climatiques	0,00	12,50	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	Mettre en place une bouée de houle en face du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	0,00	0,00	0,00	30,00	5,00	10,00	5,00
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	Prévoir la mise en place d'exercices dans le cadre du PICS	4,00	4,00	5,00	4,00	4,00	5,00	4,00
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	S'assurer de la fluidité de la communication en cas de gestion de crise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	Jouer un rôle de relais auprès des acteurs de l'urbanisme afin de garantir la prise en compte du risque inondation dans les documents et décisions d'aménagement	0,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : relancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les biens d'habitation/à usage mixte et les entreprises de -20 salariés exposés au risque d'inondation	0,00	40,00	40,00	40,00	30,00	25,00	25,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens d'habitation/ à usage mixte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : lancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les bâtiments publics	0,00	2,50	2,50	2,50	0,00	0,00	0,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Mener une enquête auprès des propriétaires et gestionnaires sur les freins aux travaux de réduction de la vulnérabilité	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Réaliser les études réglementaires préliminaires aux travaux de rehausse du quai Marie de Beaucaire a Saint-Gilles-Croix-de-Vie	0,00	65,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Réaliser les travaux de réhausse du Quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie	0,00	0,00	438,90	438,90	0,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Lancer une étude préliminaire pour la réhausse des ouvrages dans l'estuaire de La Vie afin, a minima, d'homogénéiser les cotes avec les quais Gorin et des Greniers : secteur quais Rivière/Port Fidèle, secteur du complexe sportif de la Vie/Casino	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Réaliser les études réglementaires & inventaires faune/flore préliminaires aux travaux de confortement du secteur de la Pège	0,00	37,50	37,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Réaliser les travaux de confortement du secteur de la Pège	0,00	0,00	0,00	480,00	480,00	0,00	0,00

6.2. LE FINANCEMENT

La durée du PAPI est de 6 ans, de mi-2027 à mi-2033, pour un budget prévisionnel de **6 254 000 euros**. Dans ce montant, le coût de travaux pour des ouvrages de protection représentent près de 50% du montant total. La répartition du total par axe est la suivante :

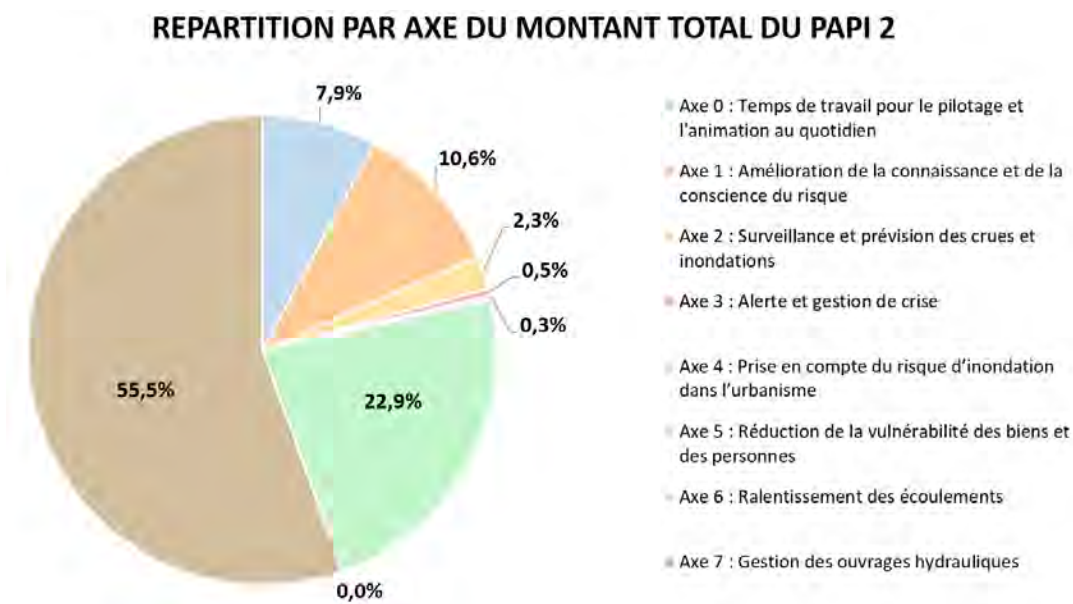


Figure 11. Répartition par axe du montant

Le graphique suivant présente la répartition du montant restant à charge de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, atteignant près de 2 905 000 € HT. Il met en évidence une très forte concentration des dépenses sur l'axe 7 « Gestion des ouvrages hydrauliques », qui représente à lui seul près de 70 % du reste à charge total.

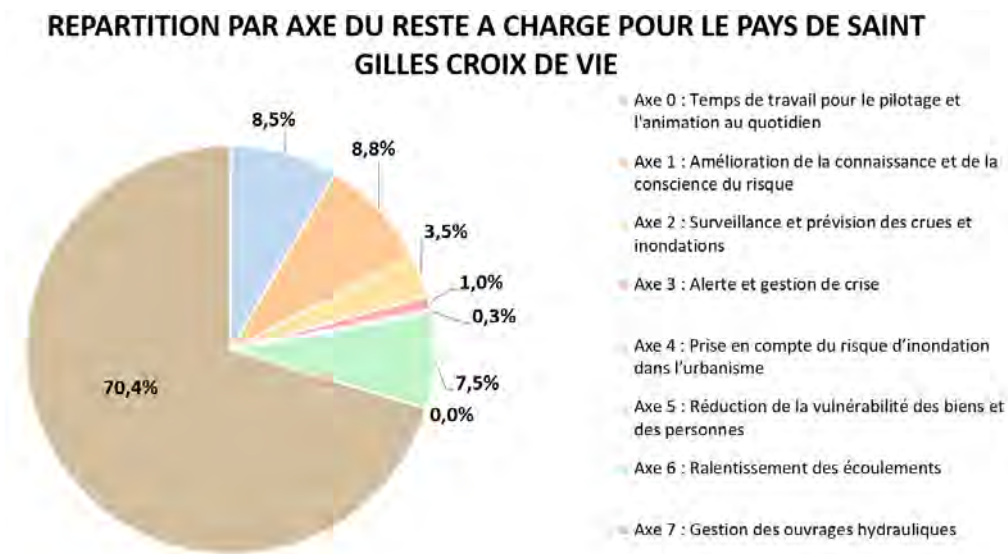


Figure 12. Répartition par axe du reste à charge pour le Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie

48% des dépenses totales estimées seront financées par l'Etat à travers ses programmes de subventions PAPI.

Parmi les dépenses prévues, notamment à l'axe 5, 1 M€ sont dépendants du niveau de réalisation des actions de travaux d'adaptation des biens immobiliers, entreprises et bâtiments publics. Sur ces actions de travaux sur les biens immobiliers, le reste à charge incombe aux propriétaires privés, entreprises, collectivités propriétaires et gestionnaires de bâtiments publics.

Dans le cadre d'un PAPI, le **Fonds Barnier**, géré sous tutelle de l'État, constitue un levier financier essentiel pour soutenir les actions de prévention des inondations. Il permet de cofinancer des études, des travaux de protection et des mesures de réduction de la vulnérabilité, en complément des financements locaux et nationaux, renforçant ainsi la résilience des territoires exposés aux risques d'inondation.

7. DEROULEMENT DU PAPI

La structure porteuse de la démarche est le **Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**, en tant que maître d'ouvrage du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui assure le pilotage global, la cohérence et la mise en œuvre de la majorité des actions du programme. À ce titre, il est responsable de la gouvernance, de l'animation territoriale, du suivi technique, administratif et financier, ainsi que de la coordination de l'ensemble des partenaires impliqués (communes, services de l'État, opérateurs techniques et scientifiques).

Le pilotage opérationnel du programme repose sur la mobilisation d'un **chargé de mission PAPI dédié**, appuyé par un **technicien PAPI**, dont les missions couvrent la coordination des acteurs, le suivi des études et travaux, la gestion et la structuration des données, ainsi que l'animation des actions de sensibilisation et de formation. Ce binôme constitue le socle de la gouvernance du PAPI, garantissant la cohérence entre les différents axes du programme (connaissance du risque, surveillance, gestion de crise, urbanisme, réduction de la vulnérabilité, gestion des écoulements et des ouvrages).

Certaines actions sont mises en œuvre en partenariat étroit avec d'autres acteurs du territoire — notamment les communes, les services techniques, les syndicats de marais, les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques et les partenaires scientifiques (BRGM, Météo-France, CEREMA, SHOM, etc.) — mais toujours dans le cadre d'une coordination assurée par le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Cette organisation permet d'assurer une articulation efficace entre production de connaissances (études hydrauliques, suivi du trait de côte, diagnostic de remontée de nappe), actions opérationnelles (travaux sur les ouvrages, équipements de surveillance, réduction de la vulnérabilité) et démarches d'animation territoriale (sensibilisation du public, formation des élus, exercices de crise).

Afin d'assurer la continuité et la réussite du programme sur l'ensemble de sa durée, le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie prévoit la pérennisation des moyens humains affectés au PAPI sur la durée du programme (deux équivalents temps plein mobilisés), permettant un pilotage stable, une animation continue de la culture du risque, et un accompagnement de proximité des communes, tant sur les questions d'information préventive (DICRIM), de gestion de crise (PICS, PCS), que de prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement.

Le PAPI est prévu sur une durée de six ans. Il comprend une majorité d'actions opérationnelles (études, travaux, équipements et accompagnement à la réduction de la vulnérabilité), complétées par des actions transversales de gouvernance, de suivi et de sensibilisation visant à renforcer durablement la résilience du territoire face aux risques d'inondation, de submersion marine et d'érosion côtière.

La concertation

Ce programme a fait l'objet d'une large concertation avec les communes du territoire et de l'ensemble des acteurs et partenaires concernés, qui a conduit à une période de réflexion et de maturation relativement longue.

Cette phase de co-construction a permis d'étudier hydrauliquement les aléas, d'écarter certaines solutions jugées insatisfaisantes au regard de leurs impacts, d'identifier les enjeux en présence, et de définir leur vulnérabilité dans le but de fixer des objectifs de réduction du risque.

Compte-rendu de l'atelier participatif n°1

Elaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



Propos introductif

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, actuel porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Pays de Saint Gilles », avait réalisé un premier PAPI couvrant la période 2014 à 2022.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a décidé d'actualiser et de poursuivre les actions du PAPI. Dans ce cadre, une démarche de concertation a été lancée afin d'élaborer une stratégie partagée du territoire vis-à-vis du risque inondation, en particulier des phénomènes de submersion marine et d'érosion. Cette démarche permet également de renforcer la culture du risque du territoire pour améliorer sa capacité à anticiper et faire face aux aléas. Enfin, l'objectif est d'obtenir la labellisation du nouveau PAPI en 2025.

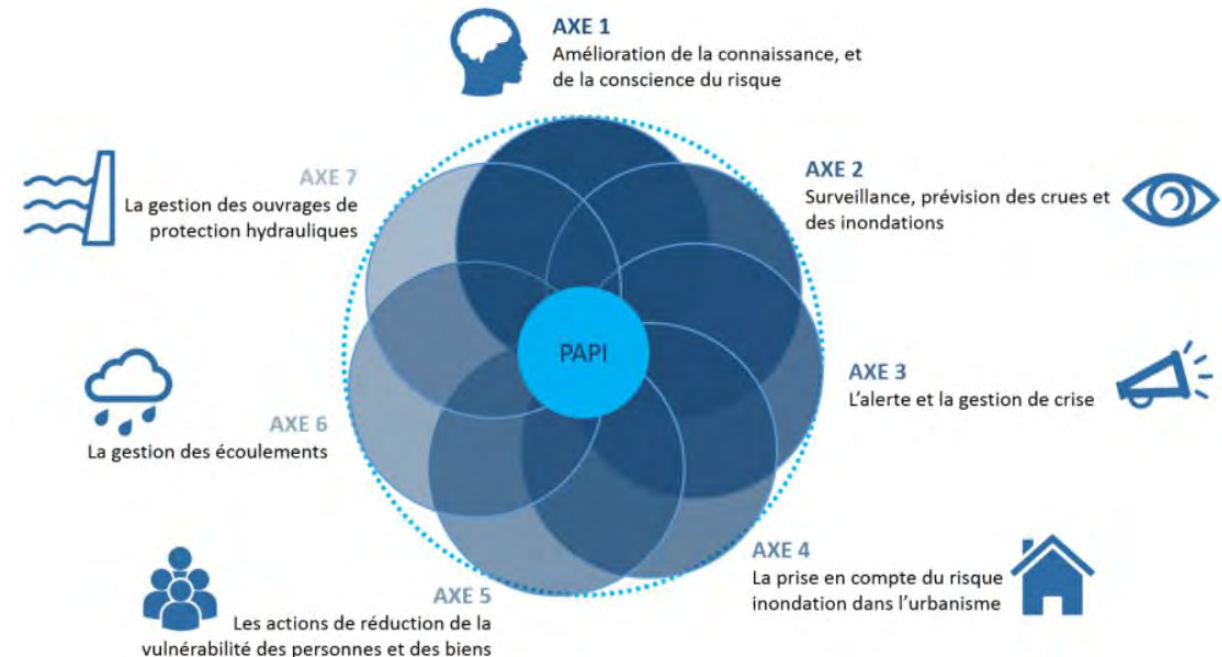
Ainsi, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a missionné les bureaux d'études ARTELIA et COMMUN accord, afin d'élaborer un dossier PAPI complet ainsi qu'une démarche en concertation avec les participants volontaires du territoire pour co-construire le dispositif de renforcement de la prévention des risques d'inondation sur le territoire.



Les objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations concernent :

- La santé humaine
- Les biens
- Les activités économiques
- L'environnement

Le PAPI s'articule autour de 7 axes :



Retour sur l'outil

Dans le cadre de ce premier atelier, nous vous proposons ci-après une synthèse des échanges et réflexions qui ont réuni plus d'une vingtaine de participants.

Pour rappel, l'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- 1 **Mot d'accueil et présentation de la mission**
- 2 **Synthèse du diagnostic approfondi du territoire**
- 3 **Présentation des configurations territoriales et modes de gestion**
- 4 **Travail de groupe – Construction d'une vision territoriale**
- 5 **Temps de synthèse général**
- 6 **Clôture de l'atelier**
- 7 **Pot de l'amitié**



Retour sur l'outil

Le travail de groupe s'est déroulé comme suit :

Chaque table choisit une configuration territoriale parmi trois présentées, à explorer. Pour cette configuration, le groupe définit une stratégie à l'aide de cartons : les modes de gestion souhaités à terme, ainsi que le cheminement pour y arriver à court, moyen et long terme, pour chaque espace type composant la configuration territoriale.

Rappel des configurations territoriales sur le territoire :

Configuration territoriale 1 « Rétro-littoral soumis à inondation & marais » :

Les principaux aléas : Remontée de nappe, débordement de cours d'eau, rupture d'ouvrage et ruissellement pluvial.

Configuration territoriale 2 « Littoral urbanisé » :

Les principaux aléas : Submersion marine, débordement de cours d'eau, ruissellement pluvial et érosion.

Configuration territoriale 3 « Littoral non urbanisé » :


Les principaux aléas : Submersion marine, débordement de cours d'eau, et érosion.

Plusieurs modes de gestion existent pour élaborer une stratégie à court, moyen et long terme. Ils se répartissent en trois familles. Il est également possible de laisser-faire, c'est-à-dire de ne pas toucher à l'existant.

Des cartons vierges étaient à disposition pour compléter la réflexion. Sur les différentes tables, les participants ont ajouté des modes de gestion complémentaires, tels que l'« anticipation » et la « sensibilisation », ou des actions opérationnelles.

De même, de nouveaux espaces types ont été apportés, en fonction de la configuration choisie.

ESPACES TYPES

 **Zones résidentielles diffuses**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE


Préciser si nécessaire :

.....

.....

.....

ESPACES TYPES

 **Parcelles agricoles**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE


Préciser si nécessaire :

.....

.....

.....

ESPACES TYPES

 **Port**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

Préciser si nécessaire :

.....

.....

.....

MODES DE GESTION

 **Adaptation**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

(Vivre avec le risque. Transformation du bâti, suivi et gestion adaptative des milieux naturels, transformation des activités et des usages)

À condition que :

.....

.....

MODES DE GESTION

 **Laisser-faire**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

(Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.)

À condition que :

.....

.....

MODES DE GESTION

 **Recomposition**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

(Réorganisation spatiale du territoire, repli stratégique, relocalisation des activités, des biens et des personnes)

À condition que :

.....

.....

MODES DE GESTION

 **Protection**

PRÉFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS
CROIX DE VIE

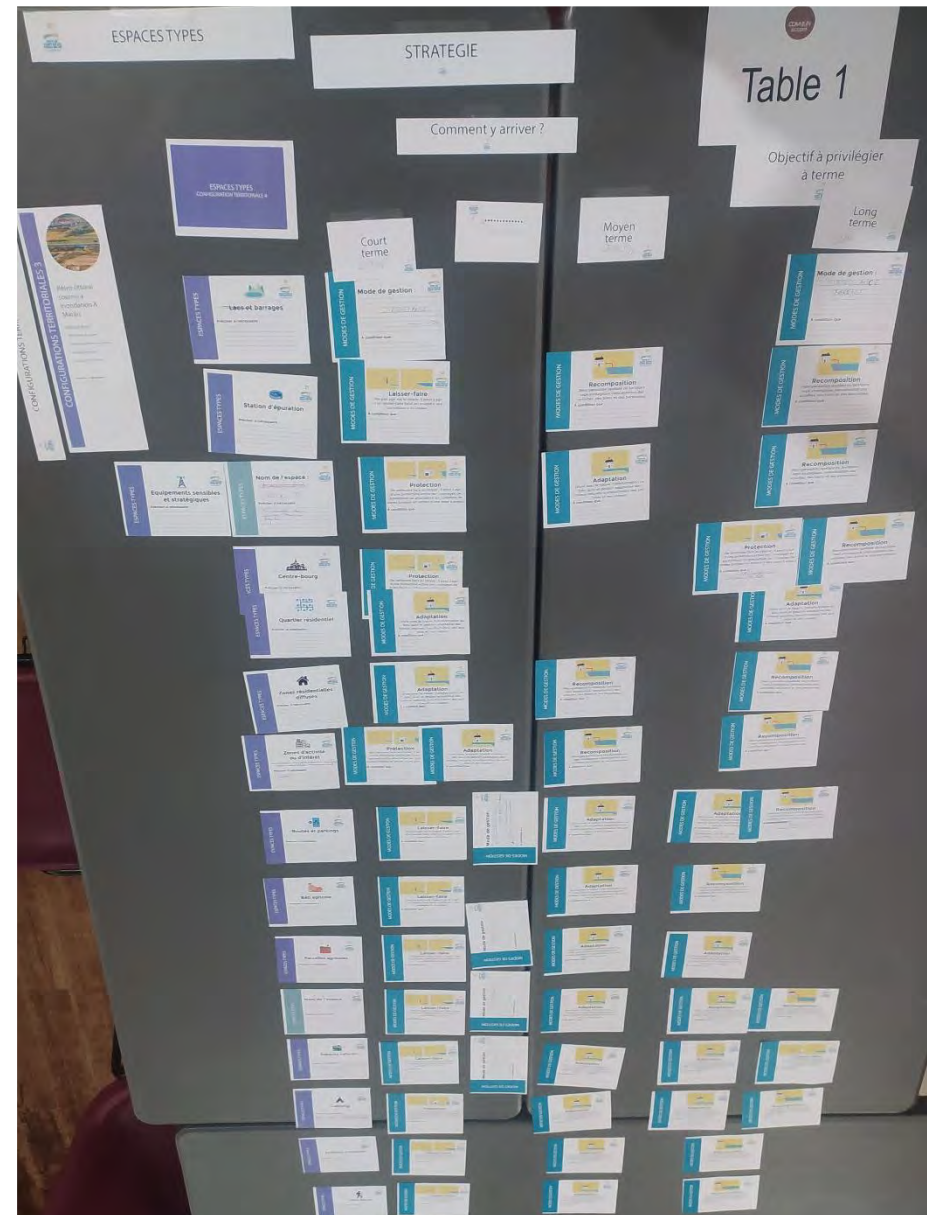
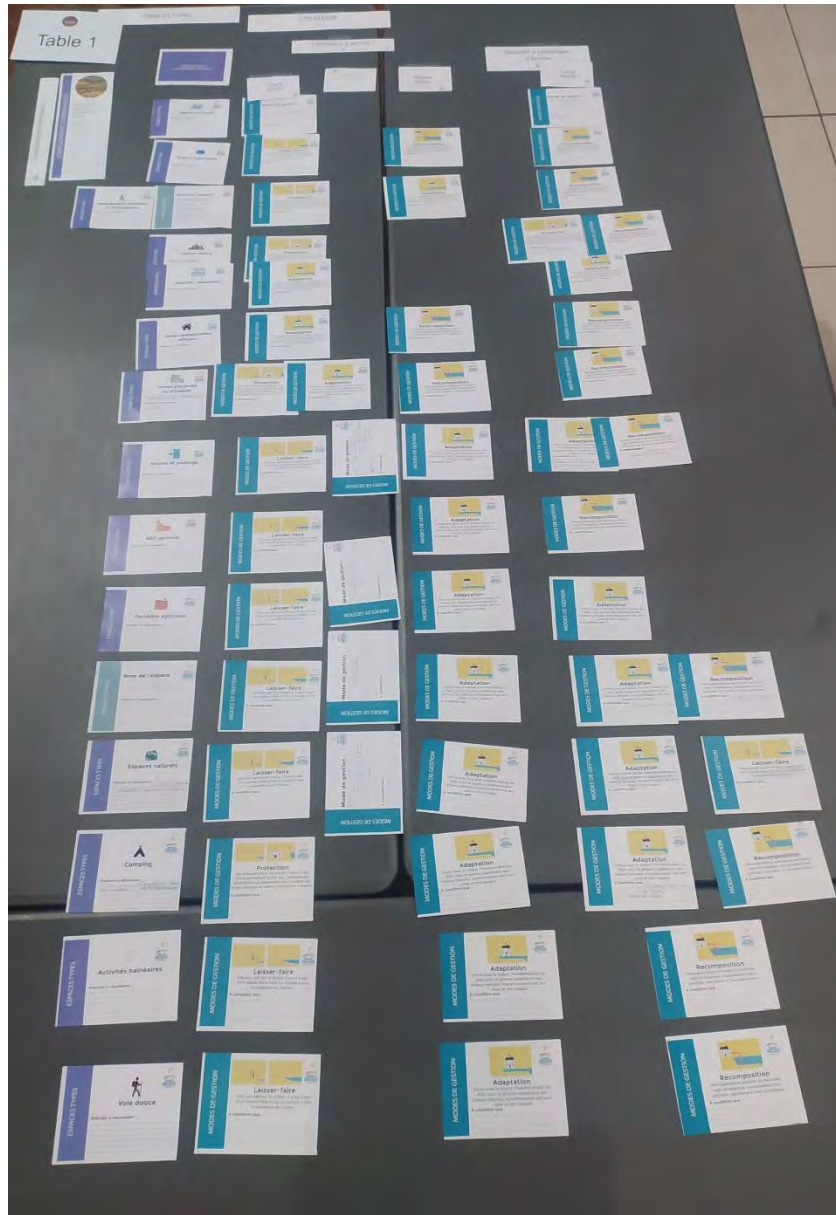
(Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu).

À condition que :

.....

.....

Configuration 1 : Le rétro-littoral soumis à inondation & marais



Configuration 1 : Le rétro-littoral soumis à inondation & marais

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
BARRAGES (et réserves d'eau)	RECIT : une surveillance tout au long de la trajectoire du court terme au long terme.		
Station d'épuration			
SECOURS—RIS (PC sécurité, Mairie, Caserne pompier et hôpitaux) ET Equipements sensibles et stratégiques			
Centre-bourg Quartier résidentiel		RECIT : le triptyque d'action est essentiel, il est également possible de mettre en œuvre un déboussage au cas par cas (afin de faciliter l'écoulement). 	
Zones résidentielles diffuses		RECIT : une recomposition rapide est importante au vu du caractère anecdotique de ces	
Zones d'activité ou d'intérêt Dont Ehpad			
Routes et parkings			RECIT : adaptation avec rehausse de la route, ou recomposition en fermant des routes si nécessaire.
Bâti agricole			
Parcelles agricoles			
























Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
VOIES FERREES			RECIT : penser l'adaptation avec une rehausse de la voie ferrée et penser la recomposition avec la relocalisation de la gare.
ESPACES NATURELS	RECIT : Attention spécifique à porter aux zones Natura 2000.	RECIT : avec une surveillance du risque.	RECIT : Le laisser-faire est une finalité des espaces naturels.
CAMPING	RECIT : Camping Océan Brem déjà inondable.		RECIT : cabanes / sanitaires sur pilotis. Penser à des habitats insolites.
ACTIVITÉS BALNÉAIRES			
VOIE DOUCE			

Récit TRANSVERSAL et vision globale

Pour la configuration territoriale correspondant aux zones rétro-littorales soumises au risque inondation et aux zones de marais, les participants ont privilégié, sur le long terme (horizon 2100), une gestion sous forme de recomposition territoriale et d'adaptation. L'objectif à long terme est d'éviter les mesures de protection/défense pure, hormis pour les zones bâties et les bourgs, quand l'adaptation ne suffit pas. Enfin, en ce qui concerne les espaces naturels, ces-derniers pourront faire l'objet d'une gestion de type « laisser-faire », qui est finalement la finalité de ce type d'espace.

De manière transversale, les participants soulignent l'importance de la planification notamment via les documents d'urbanisme, de la communication et d'une sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire. Ils notent par ailleurs le besoin de faire des simulations et des modélisations de risque afin de s'y préparer au mieux.

Configuration 2 : Le littoral urbanisé

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
<p>Centre-bourg Quartier résidentiel</p> <p>RECIT : les participants ont ciblé les secteurs des Becs et des Mouettes.</p> 	<p>RECIT : privilégier la protection et la réduction de vulnérabilité. A court terme, recomposer le territoire par le repli quand c'est nécessaire. (Installation d'un système d'écluse type MOSE comme à Venise au niveau de l'Avenue du vieux Môle pour une protection de la ville ?)</p> 		<p>RECIT : la recomposition à long terme consiste à réfléchir au futur de l'urbanisation, et à sanctuariser dans les documents d'urbanisme les zones non habitables.</p> 
<p>Equipements sensibles et stratégiques Port</p> <p>RECIT : les équipements sensibles et stratégiques concernent principalement les moyens de communication. Les participants notent également que les ports sont multiples sur le territoire.</p> 			
<p>Zones d'activité ou d'intérêt Station d'épuration</p> <p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p> 			
<p>Zones résidentielles diffuses Camping</p> 			
<p>Activités balnéaires</p> 			
<p>Routes et parkings</p> 			
<p>Voie douce</p> 			


























Récit TRANSVERSAL et vision globale

Pour la configuration territoriale correspondant au littoral urbanisé, les participants ont privilégié le triptyque « protection-adaptation-recomposition » (pas de laisser-faire au vu des nombreux enjeux en zone urbanisée). L'objectif de long terme reste de privilégier au maximum la recomposition, et surtout de limiter au maximum la « protection pure ». Les centres-bourgs et quartiers résidentiels sont dans un premier temps protégés, adaptés et recomposés (au sens du repli). A long terme, la recomposition territoriale est privilégiée (au sens des choix futurs d'urbanisation). Les activités balnéaires doivent être adaptées, puisque la recomposition est plus difficilement envisageable pour ces dernières (leur définition même est d'être littorales).

De manière transversale, les participants prônent la communication, la sensibilisation, l'acculturation au risque et la mise en œuvre de diagnostics de vulnérabilité.

Configuration 3 : Le littoral non urbanisé

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
<p>RECIT : il s'agit spécifiquement des cordons dunaires.</p>  <p>Espaces naturels</p>	<p>RECIT : uniquement avec une surveillance du risque.</p>  <p>Laisser-faire</p>	<p>RECIT : suivi et surveillance de manière active et transversale.</p>  <p>Protection</p>	<p>RECIT : importance d'une protection ponctuelle.</p>  <p>Protection</p>
<p>RECIT : les participants ciblent la Station des 60 bornes et la barrage des Vallées.</p>  <p>Equipements sensibles et stratégiques</p>	 <p>Protection</p>  <p>Adaptation</p>	<p>RECIT : importance de l'anticipation !</p>	 <p>Recomposition</p>
 <p>Routes et parkings</p>	 <p>Laisser-faire</p>	 <p>Laisser-faire</p>	<p>RECIT : à déplacer si nécessaire.</p>  <p>Recomposition</p>
 <p>Bâti agricole</p>	 <p>Protection</p>  <p>Adaptation</p>	<p>RECIT : notamment via les documents d'urbanismes (PLU et ZAN).</p>  <p>Recomposition</p>	
<p>RECIT : notamment marais et zones tampons.</p>  <p>Parcelles agricoles</p>	<p>RECIT : laisser-faire en contribuant à un équilibre (notamment écologique) de manière transversale et systémique.</p>		
<p>RECIT : minime sur le territoire selon les participants.</p>  <p>Zones résidentielles diffuses</p>	<p>RECIT : adaptation légère avec des batardaux.</p>  <p>Adaptation</p>		 <p>Recomposition</p>
 <p>Voie douce</p>	 <p>Laisser-faire</p>  <p>Recomposition</p>		

Récit TRANSVERSAL et vision globale

Pour la configuration territoriale correspondant au littoral non urbanisé, les participants ont une vision de long terme qui vise à recomposer le territoire (à l'exception des cordons dunaires qui doivent être protégés). Le court terme privilégie la protection, l'adaptation, voire le laisser-faire lorsque les enjeux sont moindres. Par exemple, ils prônent pour les parcelles agricoles un laisser-faire en contribuant à un équilibre notamment écologique.

De manière transversale, les participants prônent un équilibre, une surveillance active et une anticipation territoriale.





Compte-rendu de l'atelier participatif n°2

Elaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.



Propos introductif

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, actuel porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Pays de Saint Gilles », avait réalisé un premier PAPI couvrant la période 2014 à 2022.

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a décidé d'actualiser et de poursuivre les actions du PAPI. Dans ce cadre, une démarche de concertation a été lancée afin d'élaborer une stratégie partagée du territoire vis-à-vis du risque inondation, en particulier des phénomènes de submersion marine et d'érosion. Cette démarche permet également de renforcer la culture du risque du territoire pour améliorer sa capacité à anticiper et faire face aux aléas. Enfin, l'objectif est d'obtenir la labellisation du nouveau PAPI en 2025.

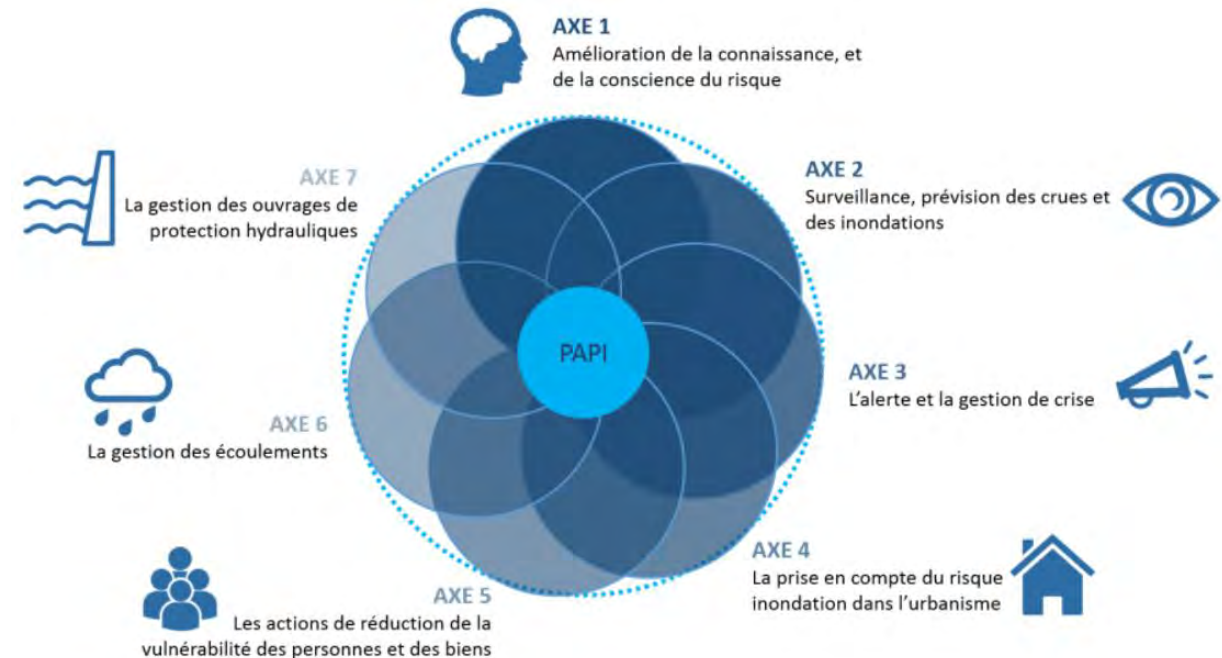
Ainsi, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a missionné les bureaux d'études ARTELIA et COMMUN accord, afin d'élaborer un dossier PAPI complet ainsi qu'une démarche en concertation avec les participants volontaires du territoire pour co-construire le dispositif de renforcement de la prévention des risques d'inondation sur le territoire.



inondations concernent :

- La santé humaine
- Les biens
- Les activités économiques
- L'environnement

Le PAPI s'articule autour de 7 axes :



Retour sur l'atelier numéro 1 du 31/10/2023

Le premier atelier a réuni plus d'une vingtaine de participants le 31 octobre 2023.

Lors de cet atelier, les participants ont été divisés en trois groupes dont chacun était en charge de définir des modes de gestion du risque inondation sur le territoire : le premier groupe était en charge de travailler sur le **littoral urbanisé**, le deuxième groupe sur le **littoral non urbanisé**, et le troisième groupe sur les **zones rétro-littorales soumises au risque inondation** (et zones de marais).

Pour chacune de ces trois configurations, les participants ont évalué quels modes de gestion du risque inondation (laisser-faire, recomposition territoriale, protection, adaptation) étaient les plus adaptés en fonction des espaces types rencontrés sur le territoire.

L'objectif pour les participants était de définir des modes de gestion pour chaque espace type à court, moyen et long terme.

Configurations territoriales

Littoral urbanisé

Littoral non urbanisé

Rétro-littoral soumis à inondation & Marais

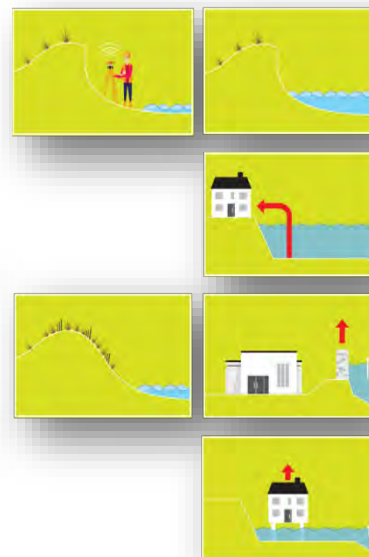
Principaux aléas

Submersion marine
Débordement de cours d'eau
Ruissellement pluvial
Erosion

Submersion marine
Débordement de cours d'eau
Erosion

Remontée de nappe
Débordement de cours d'eau
Rupture d'ouvrage
Ruissellement pluvial

Espaces types rencontrés (enjeux)



Laisser-faire (ou évolution naturelle surveillée)

- Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.

Recomposition territoriale

- Recomposer territoire en mettant les enjeux dans les zones protégées. Décréter la non constructibilité d'une zone.

Protection (active ou alternative)

- Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu)

Adaptation

- Vivre avec le risque. Il peut s'agir de réduire la vulnérabilité de l'existant, ou d'assurer la capacité d'adaptation des nouvelles constructions et infrastructures.

Retour sur l'atelier numéro 1 du 31/10/2023

Ce travail de groupe a permis de co-construire les bases de la stratégie territoriale pour chacune des configurations territoriales.

ESPACE TYPES

Zones résidentielles diffuses

Préciser si nécessaire :

ESPACE TYPES

Parcelles agricoles

Préciser si nécessaire :

ESPACE TYPES

Port

Préciser si nécessaire :

MODES DE GESTION

Adaptation
[Vivre avec le risque. Transformation du bâti, suivi et gestion adaptative des milieux naturels, transformation des activités et des usages]
À condition que :

MODES DE GESTION

Laisser-faire
[Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.]
À condition que :

MODES DE GESTION

Recomposition
[Réorganisation spatiale du territoire : repli stratégique, relocalisation des activités, des biens et des personnes]
À condition que :

MODES DE GESTION

Protection
[Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu).
À condition que :

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
<p>RECIT : les participants ont ciblé les secteurs des Becs et des Mouettes.</p> <p>Centre-bourg Quartier résidentiel</p>	<p>RECIT : privilégier la protection et la réduction de vulnérabilité. A court terme, recomposer le territoire par le repli quand c'est nécessaire. (Installation d'un système d'écluse type MOSE comme à Venise au niveau de l'Avvenue du vieuxône pour une protection de la ville ?)</p> <p>Protection Adaptation Recomposition</p>	<p>Adaptation Protection</p>	<p>Protection Recomposition</p>
<p>RECIT : les équipements sensibles et stratégiques concernent principalement les moyens de communication. Les participants notent également que les ports sont multiples sur le territoire.</p> <p>Equipements sensibles et stratégiques Port</p> <p>Zones d'activité ou d'intérêt Station d'épuration</p>	<p>Protection Adaptation Recomposition</p>	<p>Protection</p>	<p>Protection</p>
<p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p> <p>Zones résidentielles diffuses Camping</p>	<p>Adaptation Recomposition</p>	<p>Adaptation Recomposition</p>	<p>Adaptation Recomposition</p>
<p>Activités balnéaires</p>	<p>Protection Adaptation</p>	<p>Adaptation</p>	<p>Adaptation</p>
<p>Routes et parkings</p>	<p>Protection</p>	<p>Recomposition</p>	<p>Recomposition</p>
<p>Voie douce</p>	<p>Protection</p>	<p>Recomposition</p>	<p>Recomposition</p>

Littoral urbanisé :

- ❑ Principe général : un tryptique protection/adaptation/recomposition, privilégiant adaptation/recomposition à long terme
 - **Centres urbains, quartiers résidentiels** : protection et adaptation à court terme, voire recomposition via le repli si nécessaire. Recomposition à long terme (via la planification urbaine)
 - **Zones résidentielles diffuses, campings** : adaptation ou recomposition, limiter la protection pure
 - **Zones d'activités, portuaires, stations d'épuration et équipements sensibles** : protection et adaptation
 - **Activités balnéaires** : activités liés à la mer donc une approche misant sur une adaptation, avec une protection court terme quand cela est nécessaire
 - **Voiries (routes, parkings et voies douces)** : d'abord un maintien par une protection pour assurer les continuités, puis une recomposition ou adaptation (rehausse, etc.) à terme

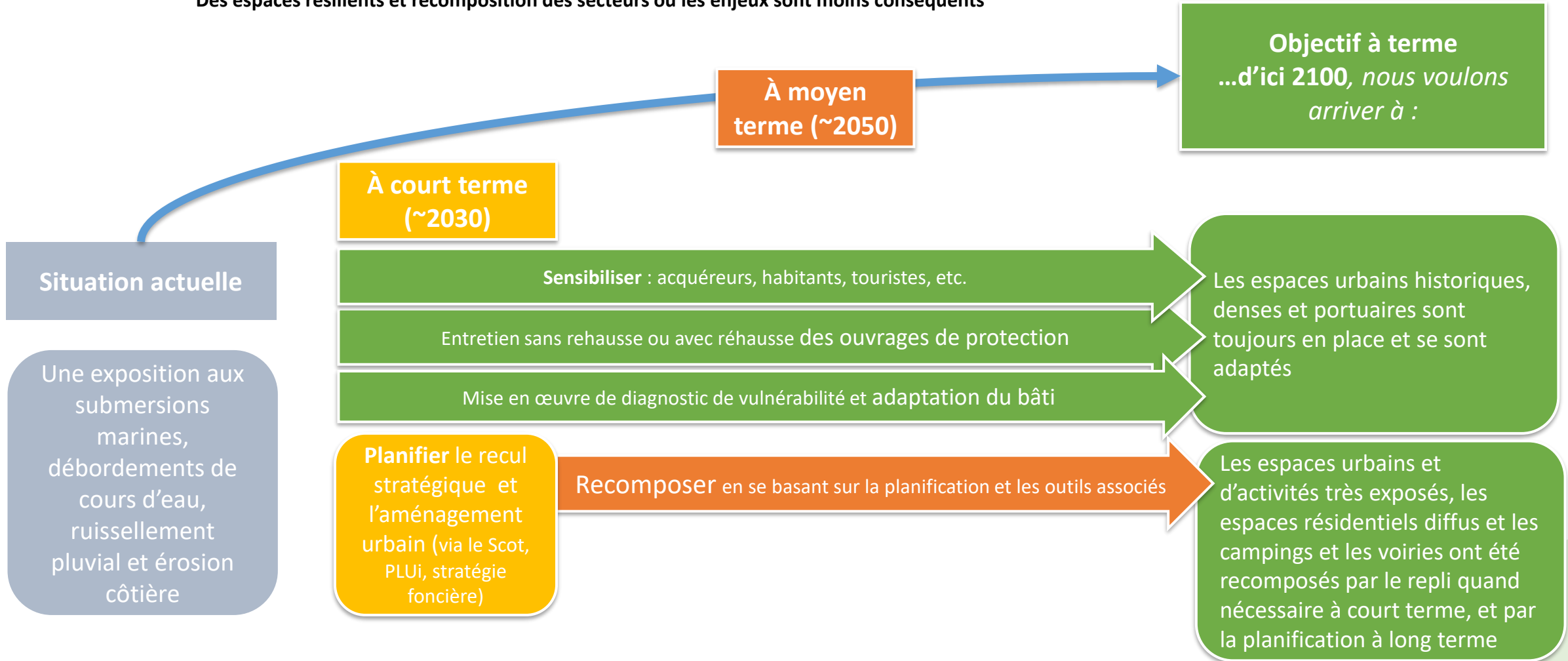
❑ Vision à l'horizon 2100 :

- ❖ **Espaces urbains historiques, denses et portuaires toujours en place et adaptés** : des ouvrages de protection ont permis de sécuriser ces espaces. Les secteurs les plus exposés ont toutefois été recomposés
- ❖ **Habitat diffus et campings adaptés ou recomposés**
- ❖ **Activités balnéaires adaptées**
- ❖ **Voiries toutes recomposées**

Retour sur les orientations stratégiques définies lors de l'atelier numéro 1

Littoral urbanisé :

Des espaces résilients et recomposition des secteurs où les enjeux sont moins conséquents



Littoral non urbanisé :

❑ Principe général : recomposition en gardant un cordon du dunaire préservé

- **Zones résidentielles diffuses, bâti agricole et équipements sensibles :** d'abord adapter, et protéger si nécessaire, puis recomposition à terme (dès le moyen terme pour le bâti agricole)
- **Espaces agricoles et espaces naturels :** privilégier le laisser-faire avec surveillance, hormis le cordon dunaire qui doit être préservé et protégé ponctuellement
- **Voiries :** à recomposer à terme, peut-être à plus court terme pour les voies douces

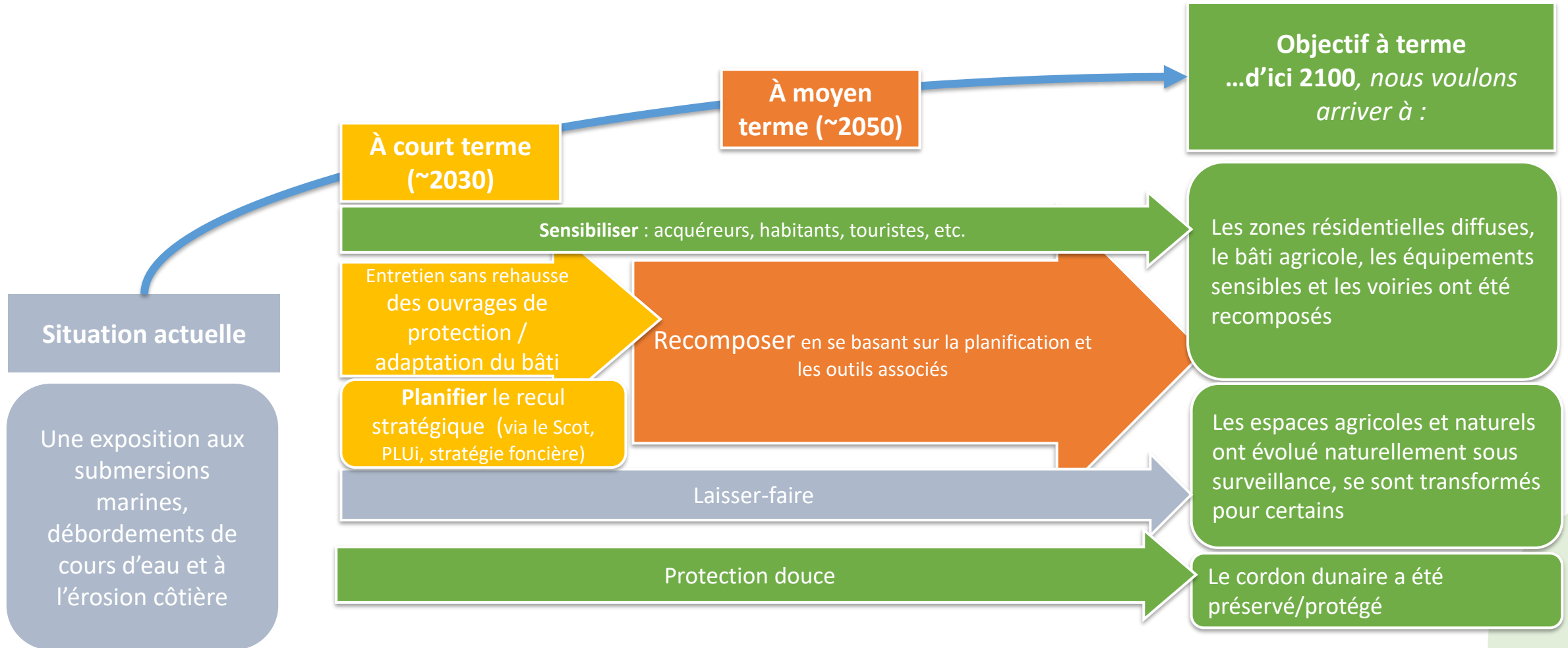
❑ Vision à l'horizon 2100 :

- **Zones résidentielles diffuses, bâti agricole, équipements sensibles et voiries recomposés :** ces espaces ont fait l'objet d'une recomposition progressive selon les opportunités
- **Espaces agricoles et espaces naturels: ont évolué naturellement sous surveillance,** se sont transformés pour certains
- **Cordon dunaire : toujours présent,** il a fait l'objet d'un entretien continu et de protections ponctuelles

Retour sur les orientations stratégiques définies lors de l'atelier numéro 1

Littoral non urbanisé :

Recomposition des espaces en préservant un cordon dunaire



Rétro-littoral soumis à inondation et marais

- ❑ Principe général : recomposition à long terme, hormis les espaces urbains denses où se mêlent protection, adaptation et recomposition

- **Stations d'épuration** à recomposer dès le moyen terme, ouvrages et réserves d'eau à surveiller
- **Centres urbains, quartiers résidentiels, zones d'activités, campings et équipements sensibles** : protection et adaptation. Recomposition des secteurs trop exposés à terme
- **Zones résidentielles diffuses** : adaptation à court terme mais recomposition dès le moyen terme
- **Bâti agricole, voiries, activités de loisirs** : adaptation/surveillance à court terme avant d'être recomposés à terme
- **Espaces agricoles et espaces naturels** : approche de laisser-faire avec surveillance et adaptation si nécessaire

- ❑ Vision à l'horizon 2100 :

- **Stations d'épuration recomposées**
- **Espaces urbains historiques et équipements sensibles toujours en place et adaptés** : des ouvrages de protection ont permis de sécuriser ces espaces. Les secteurs les plus exposés ont toutefois été recomposés
- **Zones résidentielles diffuses, bâti agricole, voiries et les activités de loisirs recomposés progressivement**
- **Espaces agricoles et espaces naturels adaptés** : les activités agricoles sont devenues résilientes ou se sont adaptées

Retour sur les orientations stratégiques définies lors de l'atelier numéro 1

Rétro-littoral soumis à inondation et marais

Recomposition des enjeux, hormis les espaces denses qui se sont adaptés

À court terme (~2030)

À moyen terme (~2050)

Objectif à terme
...d'ici 2100, nous voulons arriver à :

Suivi des ouvrages

Les ouvrages et retenues sont surveillés

Sensibiliser : acquéreurs, habitants, touristes, etc.

Les espaces urbains denses, les zones d'activités et les équipements sensibles sont toujours en place et se sont adaptés

Entretien sans rehausse des ouvrages de protection / adaptation du bâti

Planifier le recul stratégique (via le Scot, PLUi, stratégie foncière)

Recomposer en se basant sur la planification et les outils associés

Les espaces urbains et zones d'activités très exposés, les zones résidentielles diffuses, le bâti agricole, les stations d'épuration, les voiries et les activités de loisirs ont été recomposés

Laisser-faire

Adaptation

Les espaces agricoles se sont adaptés

Situation actuelle

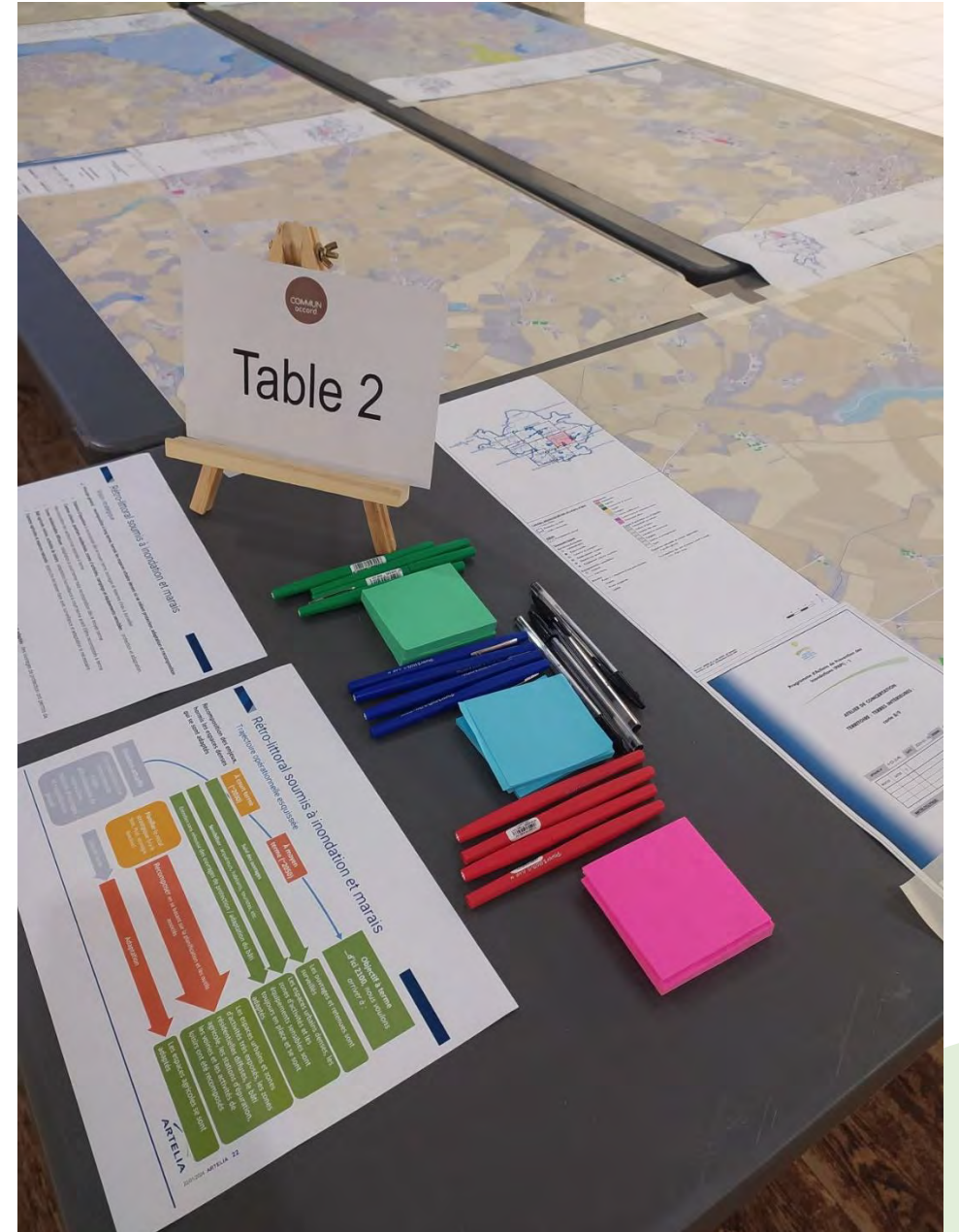
Une exposition aux remontées de nappe, débordements de cours d'eau, ruptures d'ouvrages et ruissellement pluvial

Déroulé de l'atelier numéro 2

Dans le cadre de ce deuxième atelier, nous vous proposons ci-après une synthèse des échanges et réflexions qui ont réuni plus d'une vingtaine de participants.

Pour rappel, l'atelier s'est déroulé de la manière suivante :

- 1 Mot d'accueil et présentation de la mission
- 2 Retour sur l'atelier 1, présentation des orientations stratégiques
- 3 Travail de groupe – Spatialisation des orientations
- 4 Temps de synthèse général
- 5 Clôture de l'atelier
- 6 Pot de l'amitié



Les participants ont été divisés en trois groupes correspondant aux trois configurations territoriales (comme lors du premier atelier). L'objectif était de spatialiser (en localisant sur les cartes du territoire) les modes de gestion définis lors de l'atelier numéro 1.

Ainsi les participants devaient en deux temps :

1/ Prendre connaissance de la proposition stratégique élaborée pour chaque espace type, et la spatialiser en répondant à la question n°1 :

Pour chacune des configurations territoriales, dessinez sur la carte les modes de gestion à 2030, 2050 et 2100 de chacun des espaces types en entourant les périmètres

2/ Réaliser un travail d'approfondissement cartographique en répondant à la question n°2 : *Précisez les modes de gestion, les mesures opérationnelles et / ou les points d'attention pour mettre en œuvre cette stratégie*

Rappel des différents modes de gestion existants :

Ils se répartissent en trois familles : protéger, adapter ou recomposer. Il est également possible de laisser-faire, c'est-à-dire de ne pas toucher à l'existant.

// PROTÉGER

Objectif : maintenir le territoire tel qu'il est aujourd'hui, et protéger les enjeux contre l'aléa inondation.

// ADAPTER

Objectif : accompagner la transformation des enjeux du territoire là où ils se trouvent aujourd'hui (habitat, activités, espaces naturels) pour les rendre plus résilients.

// RECOMPOSER

Objectif : réorganiser spatialement le territoire (repli stratégique des enjeux, choix d'aménagement du territoire et de nouvelles constructions, etc.).

Les modes de gestion :



Recomposition



Adaptation



Protection (ouvrages)

Cartons (post-it) de couleur :



Recomposition



Adaptation



Protection

Les échéances :



Échéance 2030



Échéance 2050

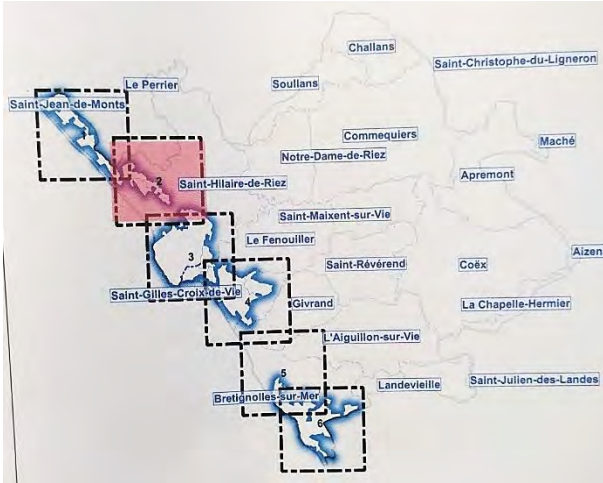


Échéance 2100

Table 1 : littoral non urbanisé



Table 1 : littoral non urbanisé



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 3

ATELIER DE CONCERTATION
 TERRITOIRE : ESPACE LITORAL ;
 carte 2/6

APPAREIL : A 13 3146 DATE : 2024-01-27 MEMBRES : ACE, PHU

MOIS	DATE	STATUT

MAIRIE DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

MAIRIE DE SAINT-MAIXENT-SUR-VIE

MAIRIE DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE

ARTELIA

Table 1 : littoral non urbanisé

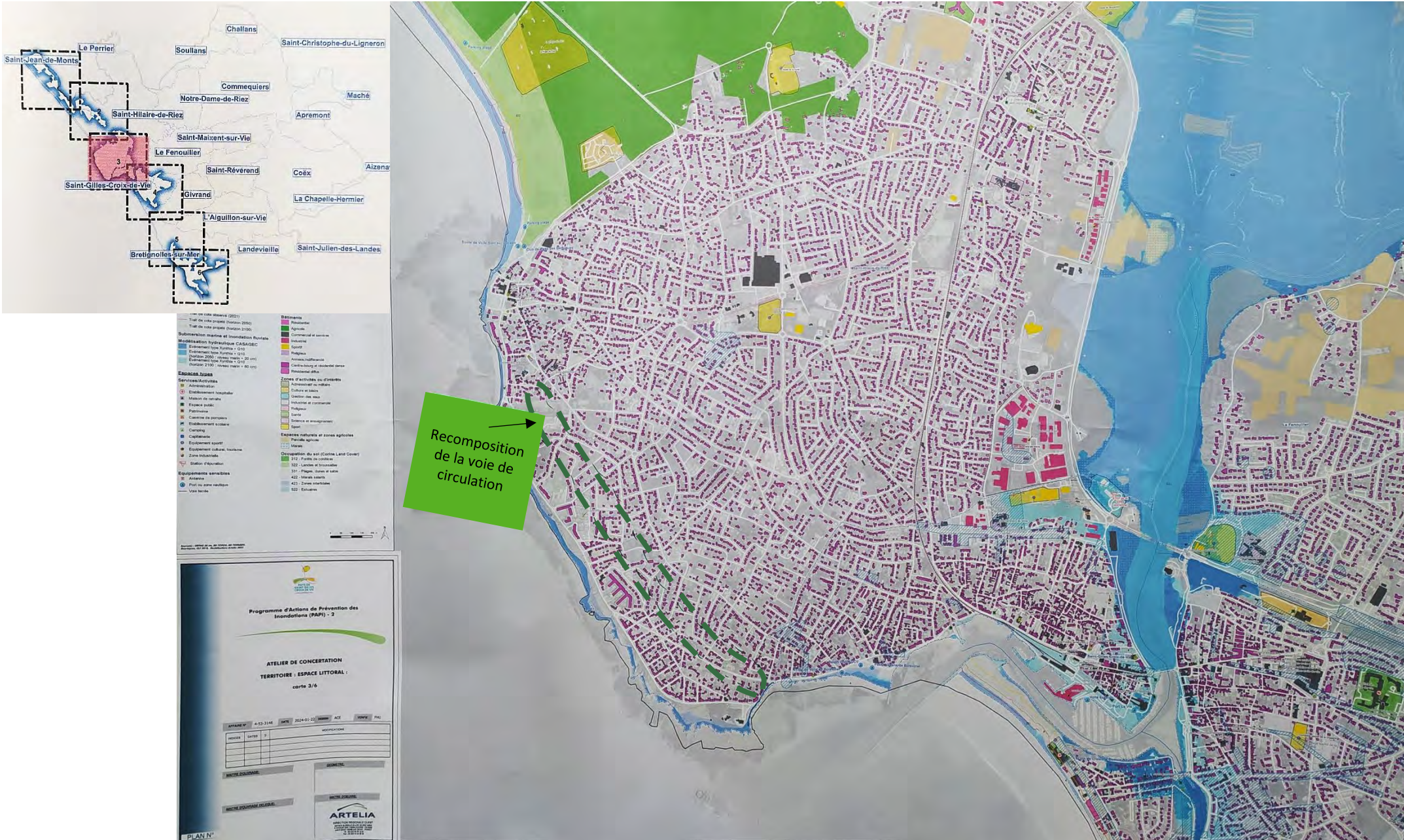
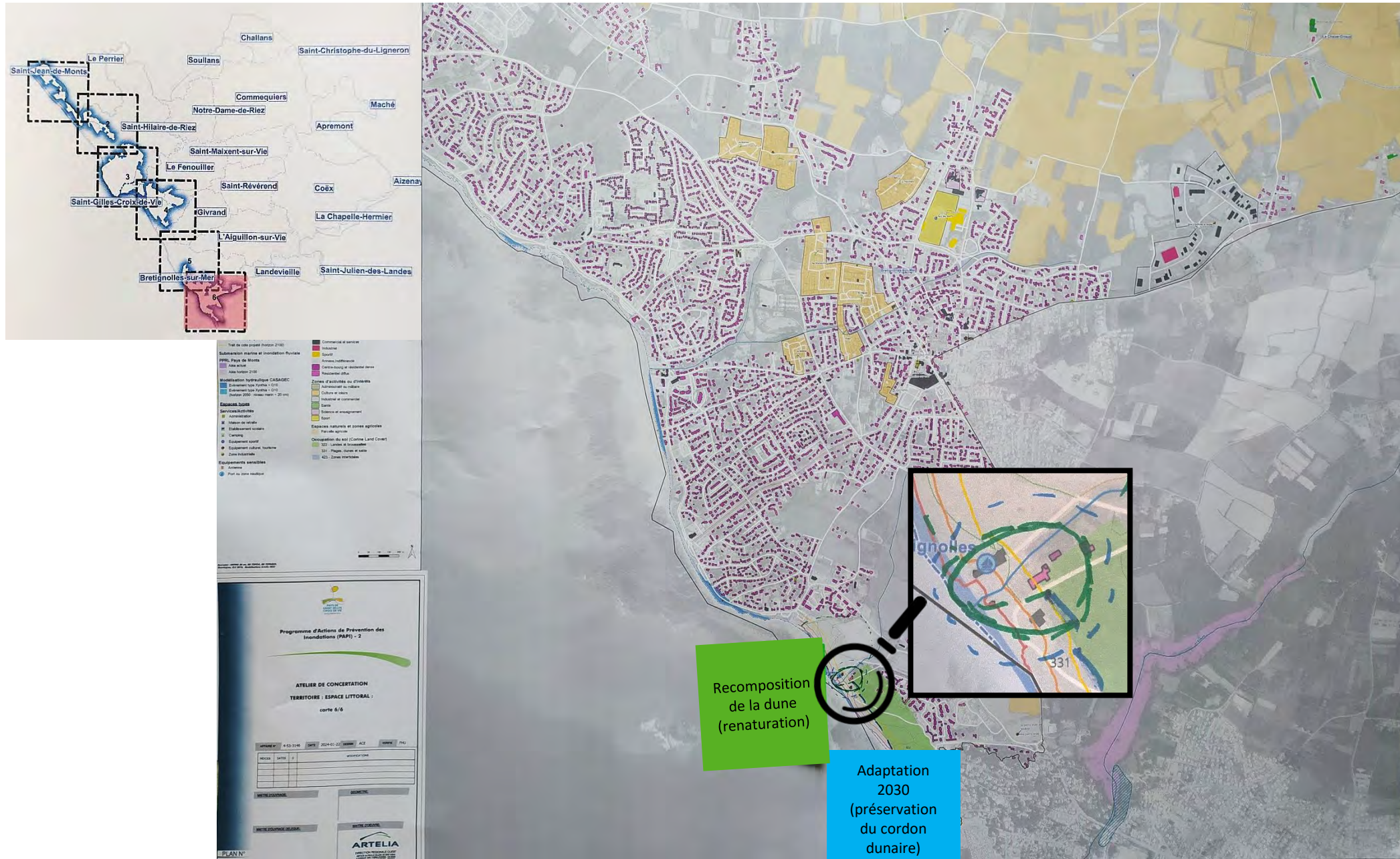


Table 1 : littoral non urbanisé



Table 1 : littoral non urbanisé

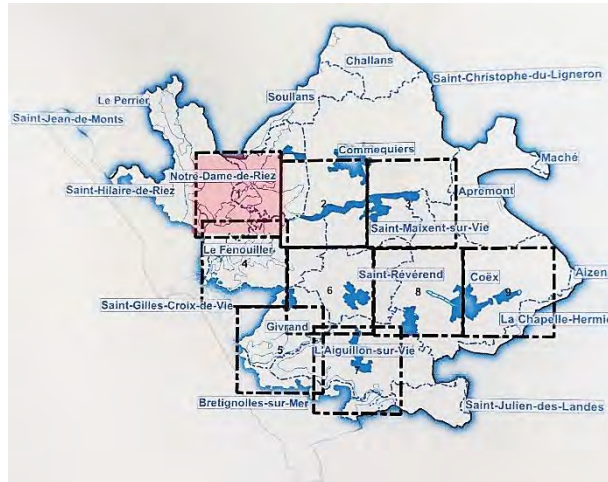


Synthèse des échanges sur la configuration : littoral non urbanisé

- Le **secteur de Saint-Hilaire-de-Riez est particulièrement sensible et complexe**, avec un sol en schiste friable qui constitue une préoccupation principale en matière d'érosion côtière, nécessitant une réflexion approfondie sur les mobilités et la protection des habitations. **Certains reculs d'habitats seront nécessaires**, moins en hauteur sur l'île de Riez que sur les bords de mer vers Sion sur l'Océan (notamment au niveau du « café de la Plage »). Il est envisagé de **recomposer le quartier de La Pège d'ici à 2030** pour faire face aux risques (secteur proche des marais et exposé aux tempêtes, subissant déjà des impacts aujourd'hui).
- Les secteurs résidentiels des Mouettes, des Becs et des Demoiselles sont des zones urbaines côtières nécessitant également une **recomposition dès l'échéance de 2030**, en raison de leur exposition forte aux marées et à l'érosion. Les parties basses sont particulièrement vulnérables et prioritaires pour les interventions, **donc à recomposer progressivement et par tranches de 2030 à 2100, en priorisant les secteurs à haut risque** (notamment au niveau de l'ancienne embouchure du fleuve). Parmi les enjeux majeurs on décompte : la station d'épuration, les habitations (arrière quartier des Demoiselles notamment) et les infrastructures à l'arrière de la station.
- Sur le secteur non urbanisé et les dunes de la Garenne, il est crucial **de mettre en place une protection douce / alternative au niveau du cordon dunaire existant** pour éviter l'avancée du trait de côte. Des mesures telles que des plantations et la création de chemins sont envisagées pour limiter les dommages causés par l'activité humaine.
- Au niveau de Brétignolles-sur-Mer, une **adaptation** (via renaturation par exemple) est nécessaire sur les zones où le schiste est friable. Il s'agit de mettre en œuvre des chemins balisés que les passants devront respecter.
- Enfin, sur la dune au Marais Girard, les participants recommandent une **recomposition à terme**, pour préserver l'équilibre naturel. Des adaptations, comme le déplacement de restaurants (notamment au niveau de la crêperie de la Normandelière), peuvent être envisagées pour préserver les activités économiques tout en protégeant l'environnement à court terme (2030).



Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais



Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

ATELIER DE CONCERTATION

TERRITOIRE : TERRES INTERIEURES : carte 1/9

APPAREIL : 4-53-2146 DATE : 2024-01-14 DEMI : ACE NIVEAU : PU

MAIRIE : [] NIVEAU : []

MAIRIE : [] NIVEAU : []

MAIRIE : [] NIVEAU : []

MAIRIE : [] NIVEAU : []

ARTELLIA

Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais



Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais

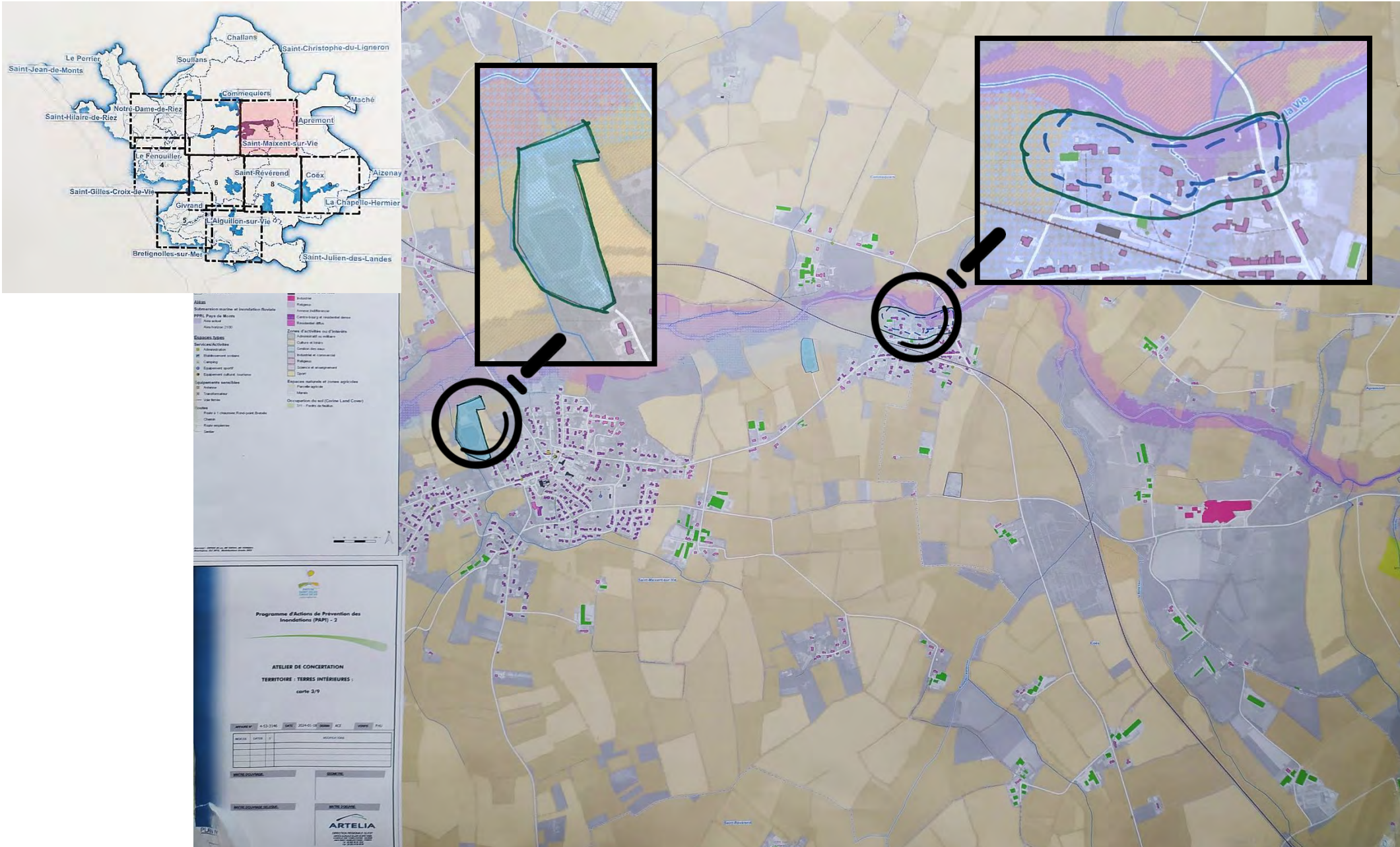


Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais

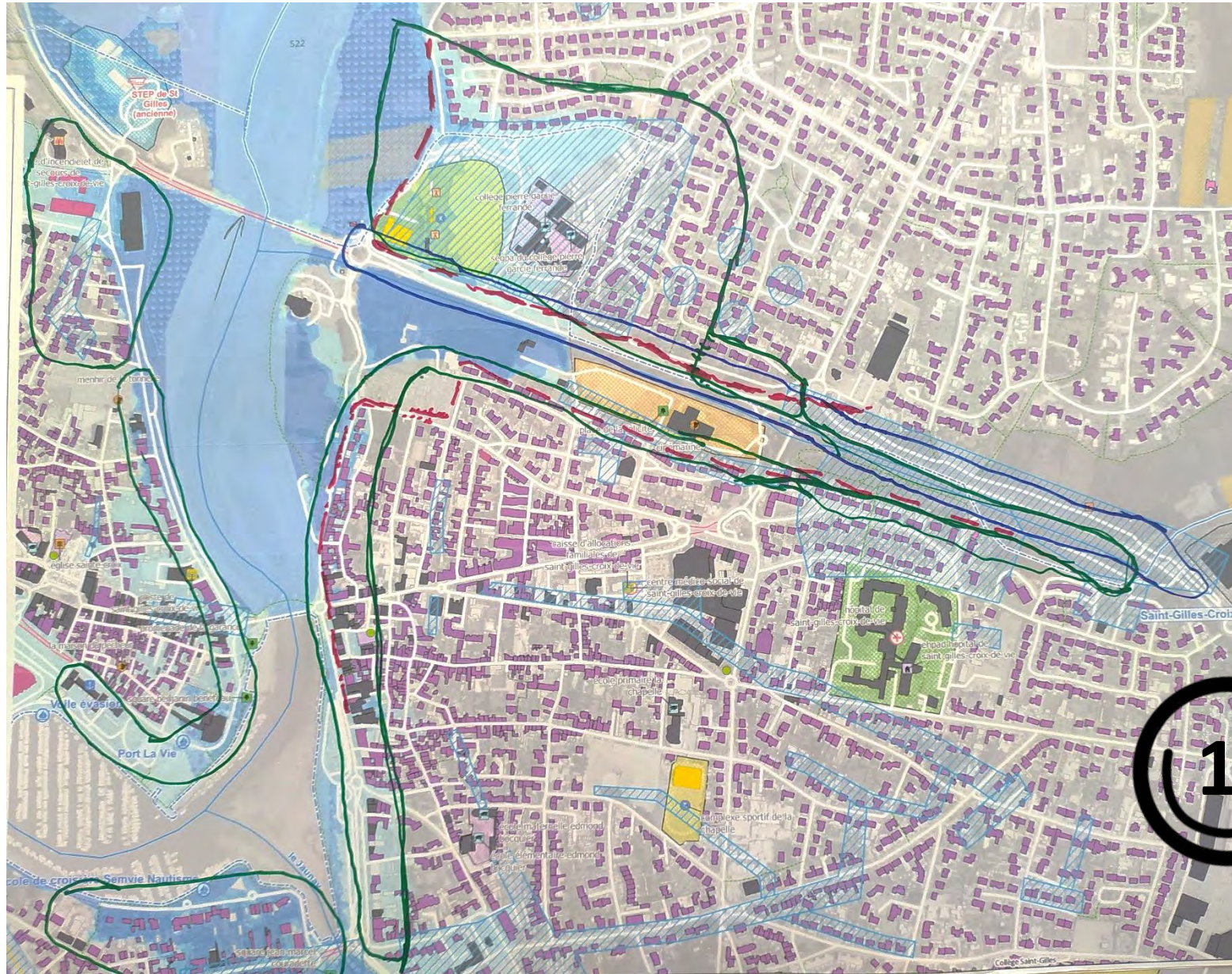


Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais



Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais

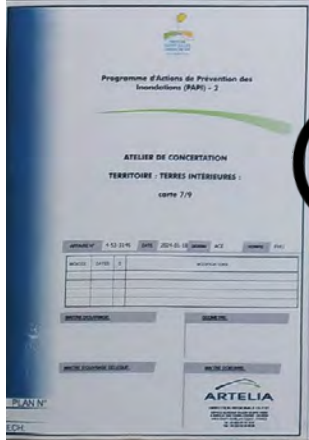
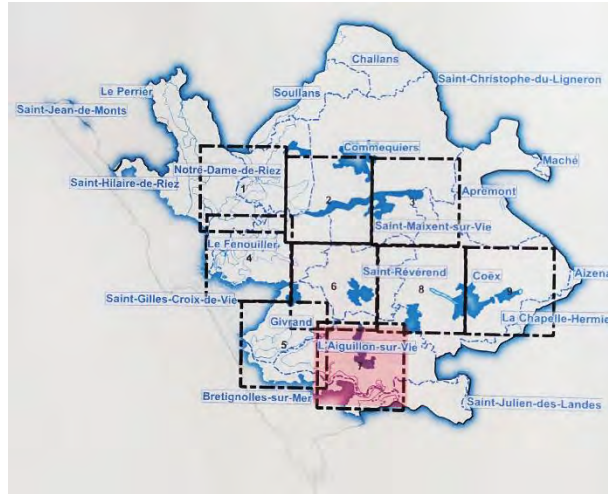


Table 2 : rétro-littoral soumis à inondation & marais

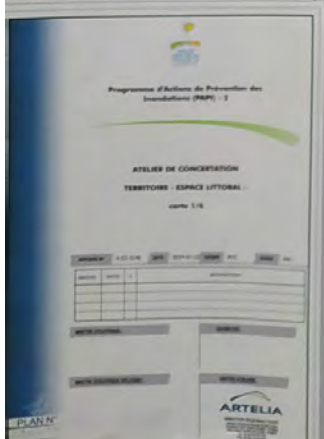
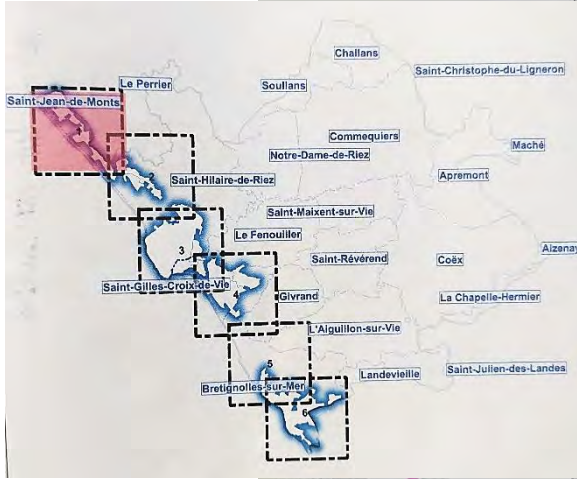


Synthèse des échanges sur la configuration : rétro-littoral soumis à inondation & marais

- Concernant les secteurs de Notre-Dame-de-Riez et Givrand, les participants émettent une forte inquiétude vis-à-vis des aléas submersion et inondation cumulés, qui impactent les zones tampons qui peuvent évoluer rapidement entre 2050 et 2100 et donc impacter en conséquence les cœurs de ville. **D'ici à 2100, il faut étudier la recomposition** et en attendant envisager des petites **protections** pour gagner du temps (additionné au fait que la Dune vers Saint-Gilles-Croix-de-Vie est fragile).
- Sur les autres secteurs, comme à l'Aiguillon-sur-Vie, la problématique majeure concerne la hausse de la pluviométrie impactant le ruissellement urbain (aériens ou enterrés comme Le Fenouiller). Les participants souhaitent employer deux outils qui sont **le ralentissement de l'écoulement de l'eau** (avec des prés bas et des zones tampons qui ralentiraient l'arrivée de l'eau), et, pour certains quartiers en aval, pour certains quartiers (exemple du Fenouiller ou quelques maisons des marais de Soullans et de Notre-Dame-de-Riez), la recomposition est préconisée (avec une logique d'acceptation de l'inondation régulière si celles-ci ne veulent pas être recomposées).
- Concernant le secteur de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, il faut mener une **stratégie de défense forte et longue**. Une réflexion est à mener sur les zones les plus fragiles, notamment sur les grands axes de circulation et la rocade qui sont situées en zones basses.
- Enfin, sur le secteur de Saint-Hilaire-de-Riez, il y a peu de risques d'inondation. Les enjeux au niveau des petites rives nécessitent toutefois une **recomposition**.



Table 3 : littoral urbanisé



Repenser la reposition en amont (environ 2040)

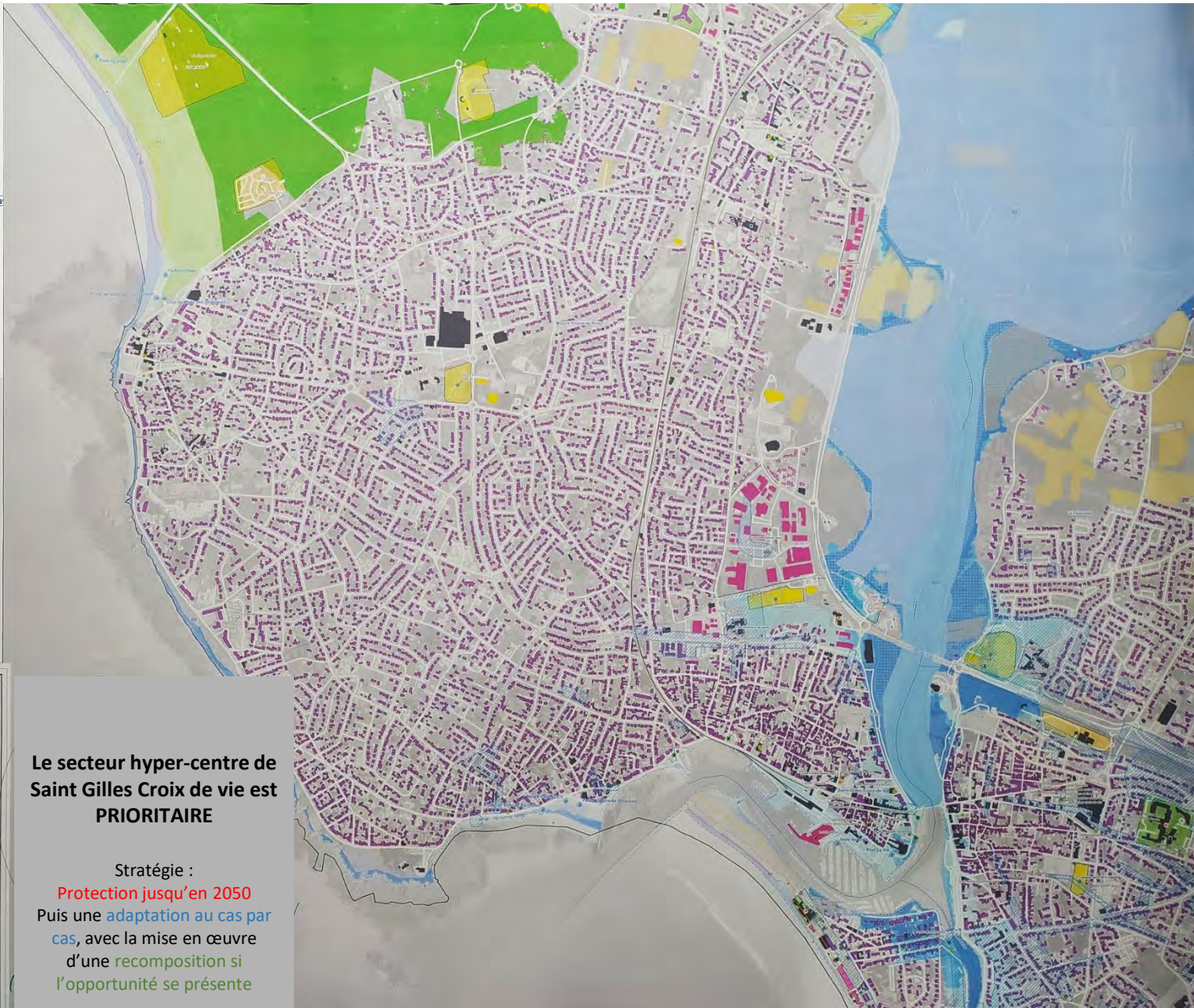
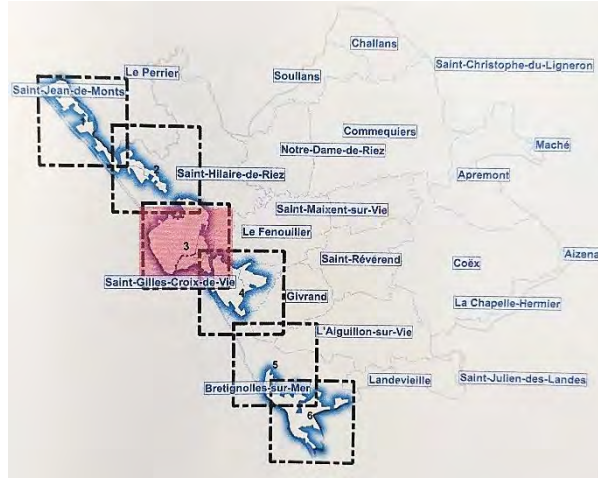
Station d'épuration (point sensible notifié lors du 1^{er} atelier)
2024 à 2050 = protection
À partir de 2050 = reposition
Attention la reposition est à étudier entre 2030 et 2050

- Surveiller et sensibiliser jusqu'en 2050
- Adapter à partir de 2050 jusqu'en 2100
- Recomposer à partir de 2100

Table 3 : littoral urbanisé



Table 3 : littoral urbanisé



- LEGÈNDE**
- Tracé de l'océan (niveau 2021)
 - Tracé de l'océan (niveau 2050)
 - Tracé de l'océan (niveau 2100)
 - Tracé de l'océan (niveau 2150)
 - Tracé de l'océan (niveau 2200)
 - Tracé de l'océan (niveau 2250)
 - Tracé de l'océan (niveau 2300)
 - Tracé de l'océan (niveau 2350)
 - Tracé de l'océan (niveau 2400)
 - Tracé de l'océan (niveau 2450)
 - Tracé de l'océan (niveau 2500)
 - Tracé de l'océan (niveau 2550)
 - Tracé de l'océan (niveau 2600)
 - Tracé de l'océan (niveau 2650)
 - Tracé de l'océan (niveau 2700)
 - Tracé de l'océan (niveau 2750)
 - Tracé de l'océan (niveau 2800)
 - Tracé de l'océan (niveau 2850)
 - Tracé de l'océan (niveau 2900)
 - Tracé de l'océan (niveau 2950)
 - Tracé de l'océan (niveau 3000)
 - Tracé de l'océan (niveau 3050)
 - Tracé de l'océan (niveau 3100)
 - Tracé de l'océan (niveau 3150)
 - Tracé de l'océan (niveau 3200)
 - Tracé de l'océan (niveau 3250)
 - Tracé de l'océan (niveau 3300)
 - Tracé de l'océan (niveau 3350)
 - Tracé de l'océan (niveau 3400)
 - Tracé de l'océan (niveau 3450)
 - Tracé de l'océan (niveau 3500)
 - Tracé de l'océan (niveau 3550)
 - Tracé de l'océan (niveau 3600)
 - Tracé de l'océan (niveau 3650)
 - Tracé de l'océan (niveau 3700)
 - Tracé de l'océan (niveau 3750)
 - Tracé de l'océan (niveau 3800)
 - Tracé de l'océan (niveau 3850)
 - Tracé de l'océan (niveau 3900)
 - Tracé de l'océan (niveau 3950)
 - Tracé de l'océan (niveau 4000)
 - Tracé de l'océan (niveau 4050)
 - Tracé de l'océan (niveau 4100)
 - Tracé de l'océan (niveau 4150)
 - Tracé de l'océan (niveau 4200)
 - Tracé de l'océan (niveau 4250)
 - Tracé de l'océan (niveau 4300)
 - Tracé de l'océan (niveau 4350)
 - Tracé de l'océan (niveau 4400)
 - Tracé de l'océan (niveau 4450)
 - Tracé de l'océan (niveau 4500)
 - Tracé de l'océan (niveau 4550)
 - Tracé de l'océan (niveau 4600)
 - Tracé de l'océan (niveau 4650)
 - Tracé de l'océan (niveau 4700)
 - Tracé de l'océan (niveau 4750)
 - Tracé de l'océan (niveau 4800)
 - Tracé de l'océan (niveau 4850)
 - Tracé de l'océan (niveau 4900)
 - Tracé de l'océan (niveau 4950)
 - Tracé de l'océan (niveau 5000)
 - Tracé de l'océan (niveau 5050)
 - Tracé de l'océan (niveau 5100)
 - Tracé de l'océan (niveau 5150)
 - Tracé de l'océan (niveau 5200)
 - Tracé de l'océan (niveau 5250)
 - Tracé de l'océan (niveau 5300)
 - Tracé de l'océan (niveau 5350)
 - Tracé de l'océan (niveau 5400)
 - Tracé de l'océan (niveau 5450)
 - Tracé de l'océan (niveau 5500)
 - Tracé de l'océan (niveau 5550)
 - Tracé de l'océan (niveau 5600)
 - Tracé de l'océan (niveau 5650)
 - Tracé de l'océan (niveau 5700)
 - Tracé de l'océan (niveau 5750)
 - Tracé de l'océan (niveau 5800)
 - Tracé de l'océan (niveau 5850)
 - Tracé de l'océan (niveau 5900)
 - Tracé de l'océan (niveau 5950)
 - Tracé de l'océan (niveau 6000)
 - Tracé de l'océan (niveau 6050)
 - Tracé de l'océan (niveau 6100)
 - Tracé de l'océan (niveau 6150)
 - Tracé de l'océan (niveau 6200)
 - Tracé de l'océan (niveau 6250)
 - Tracé de l'océan (niveau 6300)
 - Tracé de l'océan (niveau 6350)
 - Tracé de l'océan (niveau 6400)
 - Tracé de l'océan (niveau 6450)
 - Tracé de l'océan (niveau 6500)
 - Tracé de l'océan (niveau 6550)
 - Tracé de l'océan (niveau 6600)
 - Tracé de l'océan (niveau 6650)
 - Tracé de l'océan (niveau 6700)
 - Tracé de l'océan (niveau 6750)
 - Tracé de l'océan (niveau 6800)
 - Tracé de l'océan (niveau 6850)
 - Tracé de l'océan (niveau 6900)
 - Tracé de l'océan (niveau 6950)
 - Tracé de l'océan (niveau 7000)
 - Tracé de l'océan (niveau 7050)
 - Tracé de l'océan (niveau 7100)
 - Tracé de l'océan (niveau 7150)
 - Tracé de l'océan (niveau 7200)
 - Tracé de l'océan (niveau 7250)
 - Tracé de l'océan (niveau 7300)
 - Tracé de l'océan (niveau 7350)
 - Tracé de l'océan (niveau 7400)
 - Tracé de l'océan (niveau 7450)
 - Tracé de l'océan (niveau 7500)
 - Tracé de l'océan (niveau 7550)
 - Tracé de l'océan (niveau 7600)
 - Tracé de l'océan (niveau 7650)
 - Tracé de l'océan (niveau 7700)
 - Tracé de l'océan (niveau 7750)
 - Tracé de l'océan (niveau 7800)
 - Tracé de l'océan (niveau 7850)
 - Tracé de l'océan (niveau 7900)
 - Tracé de l'océan (niveau 7950)
 - Tracé de l'océan (niveau 8000)
 - Tracé de l'océan (niveau 8050)
 - Tracé de l'océan (niveau 8100)
 - Tracé de l'océan (niveau 8150)
 - Tracé de l'océan (niveau 8200)
 - Tracé de l'océan (niveau 8250)
 - Tracé de l'océan (niveau 8300)
 - Tracé de l'océan (niveau 8350)
 - Tracé de l'océan (niveau 8400)
 - Tracé de l'océan (niveau 8450)
 - Tracé de l'océan (niveau 8500)
 - Tracé de l'océan (niveau 8550)
 - Tracé de l'océan (niveau 8600)
 - Tracé de l'océan (niveau 8650)
 - Tracé de l'océan (niveau 8700)
 - Tracé de l'océan (niveau 8750)
 - Tracé de l'océan (niveau 8800)
 - Tracé de l'océan (niveau 8850)
 - Tracé de l'océan (niveau 8900)
 - Tracé de l'océan (niveau 8950)
 - Tracé de l'océan (niveau 9000)
 - Tracé de l'océan (niveau 9050)
 - Tracé de l'océan (niveau 9100)
 - Tracé de l'océan (niveau 9150)
 - Tracé de l'océan (niveau 9200)
 - Tracé de l'océan (niveau 9250)
 - Tracé de l'océan (niveau 9300)
 - Tracé de l'océan (niveau 9350)
 - Tracé de l'océan (niveau 9400)
 - Tracé de l'océan (niveau 9450)
 - Tracé de l'océan (niveau 9500)
 - Tracé de l'océan (niveau 9550)
 - Tracé de l'océan (niveau 9600)
 - Tracé de l'océan (niveau 9650)
 - Tracé de l'océan (niveau 9700)
 - Tracé de l'océan (niveau 9750)
 - Tracé de l'océan (niveau 9800)
 - Tracé de l'océan (niveau 9850)
 - Tracé de l'océan (niveau 9900)
 - Tracé de l'océan (niveau 9950)
 - Tracé de l'océan (niveau 10000)

Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) - 2

ATELIER DE CONCERTATION
TERRITOIRES : ESPACE LITTORAL
copie 3/6

DATE : 14/03/2014

HEURE : 14h00

LIEU : Mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

OBJET : Concertation sur le PAPI - 2

ARTERIA

Le secteur hyper-centre de Saint Gilles Croix de vie est PRIORITAIRE

Stratégie :
Protection jusqu'en 2050
Puis une adaptation au cas par cas, avec la mise en œuvre d'une recomposition si l'opportunité se présente

Table 3 : littoral urbanisé



Table 3 : littoral urbanisé

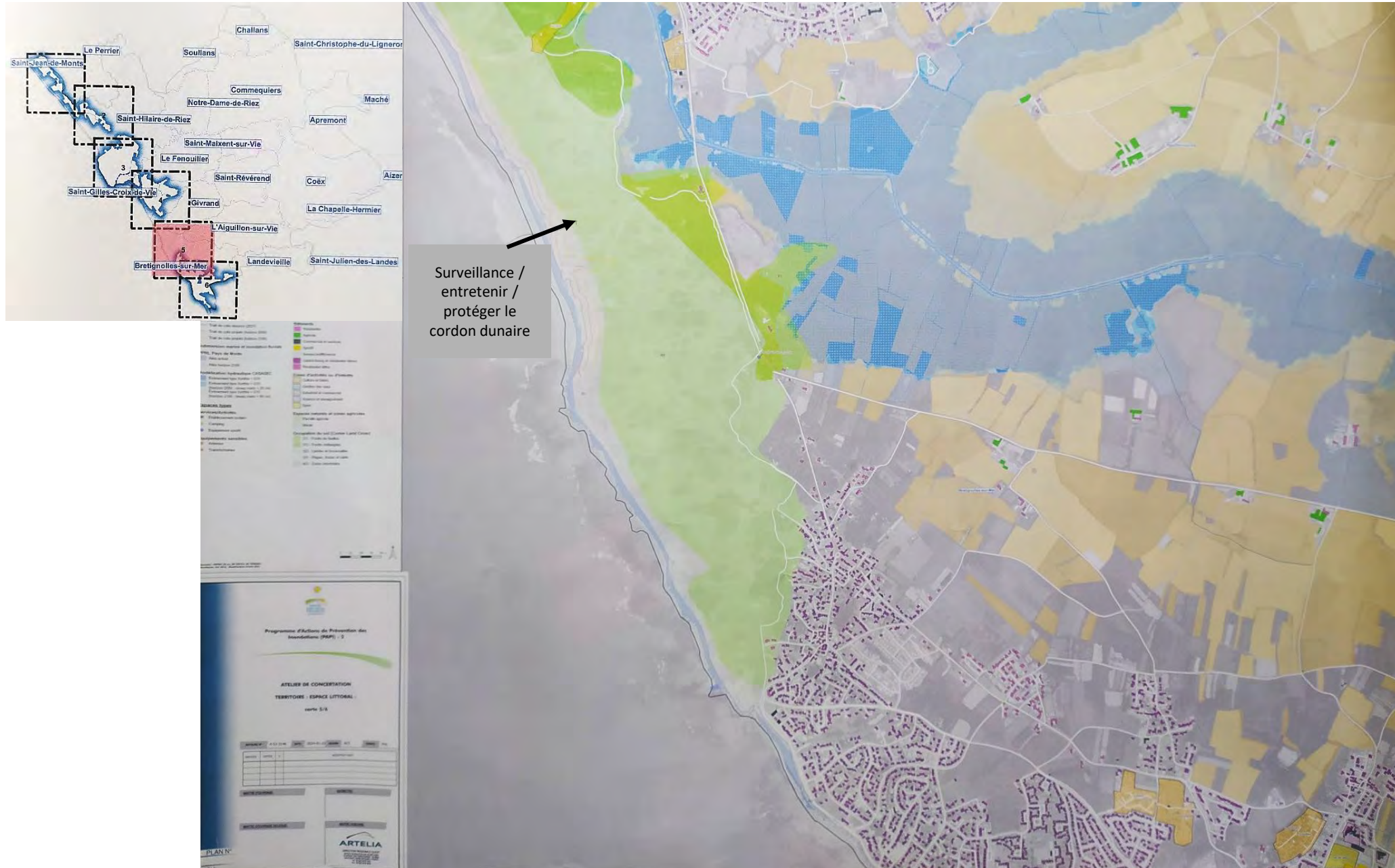


Table 3 : littoral urbanisé



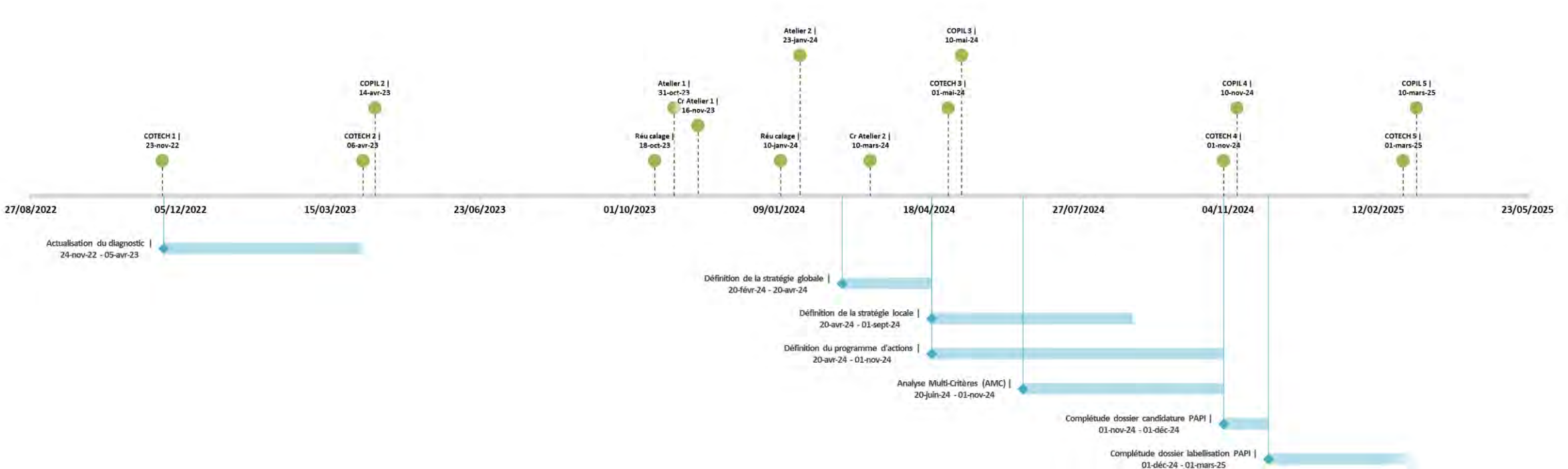
Synthèse des échanges sur la configuration : littoral urbanisé

- Le secteur urbanisé de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, notamment de l'hyper-centre, est considéré comme le **secteur prioritaire**. La stratégie consiste en une **protection d'aujourd'hui à 2050**, puis une **stratégie d'adaptation de 2050 à 2100**, enfin une étude au cas par cas des enjeux nécessitant une **recomposition**. Etant impossible d'engager une recomposition sur toute la zone simultanément, il est nécessaire de prioriser. Les établissements publics sont à traiter en priorité, ainsi que les équipements sensibles et stratégiques.
- Sur la partie nord du territoire, notamment dans les secteurs résidentiels de l'Avenue des Becs et de l'Avenue des Mouettes, **une surveillance et une sensibilisation** sont nécessaires jusqu'en 2050. De 2050 à 2100, une logique **d'adaptation**, puis, après 2100, une **recomposition** du territoire sont souhaitées. La recomposition doit néanmoins être pensée dès 2030.
- La station d'épuration du « Soleil Levant » est à **surveiller et à protéger** jusqu'en 2050. Puis à partir de 2050, une logique de **recomposition** s'impose.
- Concernant la recomposition, une approche « au fur et à mesure » sans date butoir, est privilégiée.



La suite du projet...

- Temps de retour sur la concertation avec les participant.e.s des ateliers prévu prochainement (date à fixer)
- COTECH intermédiaire prévu mi-avril 2024 : restitution de la concertation, présentation de la stratégie globale
- Prochain COPIL (mi-mai 2024) : restitution de la concertation, validation de la stratégie globale, présentation de la stratégie locale (= spatialisée)



Compte-rendu de l'atelier participatif n°3

Elaboration du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



Propos introductif

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, actuel porteur du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) « Pays de Saint Gilles », avait réalisé un premier PAPI couvrant la période 2014 à 2022.

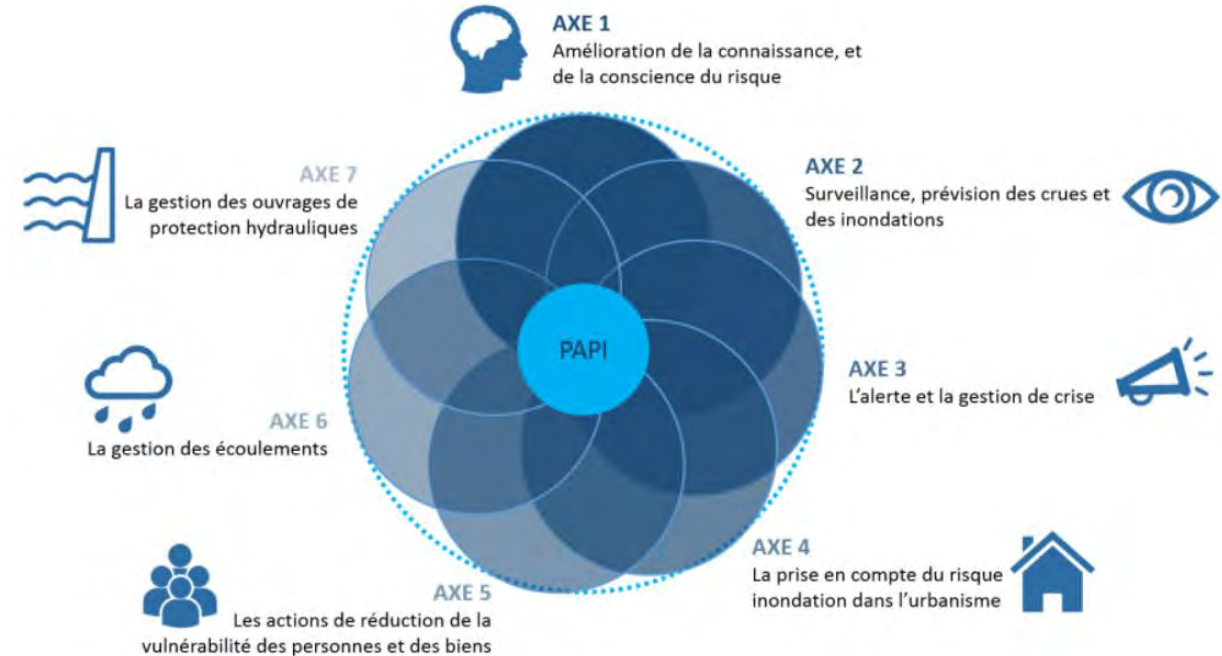
Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a décidé d'actualiser et de poursuivre les actions du PAPI, et a donc pour objectif d'obtenir la labellisation de son nouveau PAPI en 2025.

Dans ce cadre, une démarche de concertation a été lancée afin d'élaborer une stratégie partagée du territoire vis-à-vis du risque inondation. Cette démarche permet également de renforcer la culture du risque du territoire pour améliorer sa capacité à anticiper et faire face aux aléas.

Trois ateliers de concertation ont été organisés :

- Le premier ayant pour but de partager le diagnostic approfondi du territoire & de co-construire la stratégie globale du territoire (31/10/2023)
- Le deuxième ayant pour but de co-construire, à partir de la stratégie globale, les stratégies locales (23/01/2024)
- Le troisième, objet du présent compte-rendu, ayant pour but de partager la stratégie finale du territoire et d'initier la réflexion sur le programme d'actions (11/03/2025)

Le programme d'actions PAPI se décline selon les 7 axes suivants :



Retour sur l'atelier numéro 1 du 31/10/2023

Le premier atelier a réuni plus d'une vingtaine de participants en octobre 2023.

Lors de cet atelier, les participants, réunis en groupes de travail, ont travaillé tour à tour sur les différentes **configurations territoriales** rencontrées sur le territoire (littoral urbanisé, littoral non urbanisé, rétro-littoral soumis à inondation & zones de marais).

Chaque configuration était présentée accompagnée des **espaces types** pouvant s'y trouver.

L'objectif pour les participants était de définir des **modes de gestion du risque (associé aux différents aléas)** pour chaque espace type à court, moyen et long terme.

Configurations territoriales

Littoral urbanisé

Littoral non urbanisé

Rétro-littoral soumis à inondation & Marais

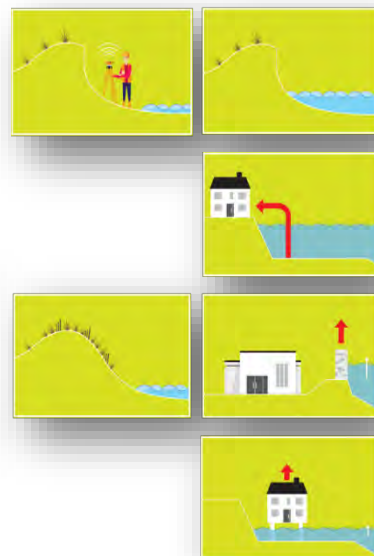
Principaux aléas

Submersion marine
Débordement de cours d'eau
Ruissellement pluvial
Erosion

Submersion marine
Débordement de cours d'eau
Erosion

Remontée de nappe
Débordement de cours d'eau
Rupture d'ouvrage
Ruissellement pluvial

Espaces types rencontrés (enjeux)



Laisser-faire (ou évolution naturelle surveillée)

- Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.

Recomposition territoriale

- Recomposer territoire en mettant les enjeux dans les zones protégées. Décréter la non constructibilité d'une zone.

Protection (active ou alternative)

- Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu)








































Adaptation

- Vivre avec le risque. Il peut s'agir de réduire la vulnérabilité de l'existant, ou d'assurer la capacité d'adaptation des nouvelles constructions et infrastructures.

Retour sur l'atelier numéro 1 du 31/10/2023

Ainsi, le travail de groupe a permis de co-construire les bases de la stratégie territoriale pour chacune des configurations territoriales.

ESPACE TYPES	 <h3>Zones résidentielles diffuses</h3> <p>Préciser si nécessaire :</p>	MODES DE GESTION	 <h3>Adaptation</h3> <p>(Vivre avec le risque. Transformation du bâti, suivi et gestion adaptative des milieux naturels, transformation des activités et des usages)</p> <p>À condition que :</p>
	 <h3>Parcelles agricoles</h3> <p>Préciser si nécessaire :</p>		 <h3>Laisser-faire</h3> <p>(Ne pas agir sur le risque. Il peut s'agir d'un laisser-faire total ou couplé à une surveillance du risque.)</p> <p>À condition que :</p>
	 <h3>Port</h3> <p>Préciser si nécessaire :</p>		 <h3>Recomposition</h3> <p>(Réorganisation spatiale du territoire, repli stratégique, rélocalisation des activités, des biens et des personnes)</p> <p>À condition que :</p>
ESPACE TYPES	 <h3>Port</h3> <p>Préciser si nécessaire :</p>	MODES DE GESTION	 <h3>Protection</h3> <p>(Se défendre face au risque. Il peut s'agir d'une protection active (ex : ouvrages de protection) ou alternative (ex : création de zones tampon en amont d'une zone à enjeu)</p> <p>À condition que :</p>

Espaces types	TRAJECTOIRE		
	Court terme (2030)	Moyen terme (2050)	Long terme (2100)
<p>RECIT : les participants ont ciblé les secteurs des Becs et des Mouettes.</p>  Centre-bourg  Quartier résidentiel	<p>RECIT : privilégier la protection et la réduction de vulnérabilité. A court terme, recomposer le territoire par le repli quand c'est nécessaire. (Installation d'un système d'écluse type MOSE comme à Venise au niveau de l'Avvenue du vieux Rhône pour une protection de la ville ?)</p>  Protection  Adaptation  Recomposition	 Adaptation  Protection	<p>RECIT : la recomposition à long terme consiste à réfléchir au futur de l'urbanisation, et à sanctuariser dans les documents d'urbanisme les zones non habitables.</p>  Protection  Recomposition
<p>RECIT : les équipements sensibles et stratégiques concernent principalement les moyens de communication. Les participants notent également que les ports sont multiples sur le territoire.</p>  Equipements sensibles et stratégiques  Port	 Protection  Adaptation  Recomposition	 Protection	 Protection
 Zones d'activité ou d'intérêt  Station d'épuration			
<p>RECIT : les participants ciblent le secteur de la Pège et notamment le «Camping club Mahana».</p>  Zones résidentielles diffuses  Camping	 Adaptation  Recomposition	 Adaptation  Recomposition	 Adaptation  Recomposition
 Activités balnéaires	 Protection  Adaptation	 Adaptation	 Adaptation
 Routes et parkings	 Protection	 Recomposition	 Recomposition
 Voie douce	 Protection	 Recomposition	 Recomposition

Retour sur l'atelier numéro 2 du 23/01/2024

Le deuxième atelier a réuni plus d'une vingtaine de participants en janvier 2024.

Lors de cet atelier, les participants ont pris connaissance de la **stratégie globale** de gestion du risque inondation définie pour le territoire sur la base des modes de gestions identifiés lors du premier atelier.

Les participants ont ensuite été réunis en groupes de travail, et ont travaillé sur des cartographies détaillées du territoire afin d'y localiser les modes de gestion à adopter, c'est-à-dire de **spatialiser les orientations de la stratégie globale afin de décliner des stratégies dites « locales »**.



Ainsi les participants devaient en deux temps :

1/ Prendre connaissance de la proposition stratégique élaborée pour les espaces types de la configuration territoriale en répondant à la question n°1 : « *Pour chacune des configurations territoriales, dessinez les modes de gestion à 2030, 2050 et 2100 de chacun des espaces types en entourant les périmètres ?* »

2/ Réaliser un travail d'approfondissement cartographique en répondant à la question n°2 : « *Précisez les modes de gestion, les mesures opérationnelles et / ou les points d'attention pour mettre en œuvre cette stratégie ?* »

Rappel des différents modes de gestion existants :

Plusieurs modes de gestion existent pour élaborer une stratégie à court, moyen et long terme. Ils se répartissent en trois familles : protéger, adapter ou recomposer. Il est également possible de laisser-faire, c'est-à-dire de ne pas toucher à l'existant.

// PROTÉGER

Objectif : maintenir le territoire tel qu'il est aujourd'hui.

// ADAPTER

Objectif : accompagner la transformation des enjeux du territoire là où ils se trouvent aujourd'hui (habitat, activités, espaces naturels) pour les rendre plus résilients.

// RECOMPOSER

Objectif : réorganisation spatiale du territoire face à l'évolution des risques côtiers, repli stratégique.

La légende ci-dessous, résume les différents modes de gestion ou d'actions employés dans la configuration choisie.

Les modes de gestion :



Recomposition



Adaptation



Protection (ouvrages)

Cartons (post-it) de couleur :



Recomposition



Adaptation



Protection

Les échéances :



Échéance 2030



Échéance 2050



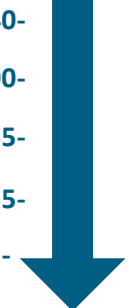
Échéance 2100

Retour sur l'atelier numéro 2 du 23/01/2024 – Exemple de rendu



Principe de l'atelier numéro 3

L'atelier 3 a réuni près de 30 participants et s'est déroulé selon l'agenda suivant :

- 
- 18h40- 1. Rappels du contexte du PAPI ~10'
 - 19h00- 2. Présentation de la stratégie globale ~10'
 - 19h35- 3. Appropriation des stratégies locales du PAPI ~5'
présentation + 30' appropriation
 - 20h55- 4. Amorce du programme d'actions (temps participatif) ~80'
 - 21h- 5. Conclusion & prochaines étapes ~5'

Deux temps de travail ont été mis en place :

- Un premier temps en tables rondes pendant lequel les participants ont pu s'approprier les cartographies présentant les stratégies locales du territoire
- Un deuxième temps également en tables rondes (avec rotation des groupes entre toutes les tables) pendant lequel les participants ont proposé des idées d'actions pour le programme d'actions du PAPI

Appropriation des stratégies locales

TEMPS 1



30min

Avez-vous des questions ? Des remarques sur les éléments présentés ?

- 3 tables regroupant les différents secteurs à enjeux
- Pour chaque secteur à enjeu, vous disposez de la carte représentant la stratégie locale
- Déambulation libre entre les tables, l'idéal étant de voir l'ensemble des secteurs
- Des feuilles sont à disposition pour noter vos commentaires

Temps participatif – Travail sur le programme d'actions

TEMPS 2

4 axes de travail à approfondir = 4 tables

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (études, sensibilisation, culture du risque, communication...)

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

La question posée : « Quelles actions envisageriez-vous pour répondre à l'objectif de chacun de ces axes ? »

Chaque groupe traite un axe (15 min), puis une rotation est opérée de sorte qu'à la fin du processus, tous les groupes ont été invités à réfléchir sur les 4 axes proposés.



Groupes de ~8 personnes



60 min

Table n°1 / Axe n°1 :
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Table n°2 / Axe n°3 :
Alerte et gestion de crise

Table n°4 / Axe n°5 :
Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Table n°3 / Axe n°4 :
Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Synthèse du Temps 1 – Appropriation de la stratégie

Les participants se sont approprié les stratégies locales déclinées sur la base de la stratégie globale et du travail effectué lors du deuxième atelier de concertation.

Ils ont apporté quelques précisions/remarques sur certains secteurs.

A noter que le deuxième atelier de concertation avait permis aux participants de travailler sur l'ensemble des aléas y compris les risques littoraux tels que l'érosion côtière.

Néanmoins, cet aléa n'est pas repris dans la stratégie du PAPI car il fera l'objet de la **stratégie de gestion du trait de côte**, qu'il est prévu de lancer d'ici 2026 sur le territoire.

TABLE 1
Côte Nord
Secteurs 1 et 2

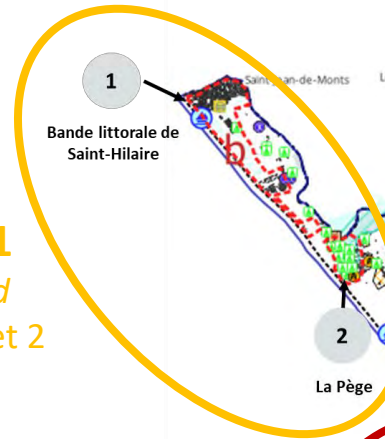
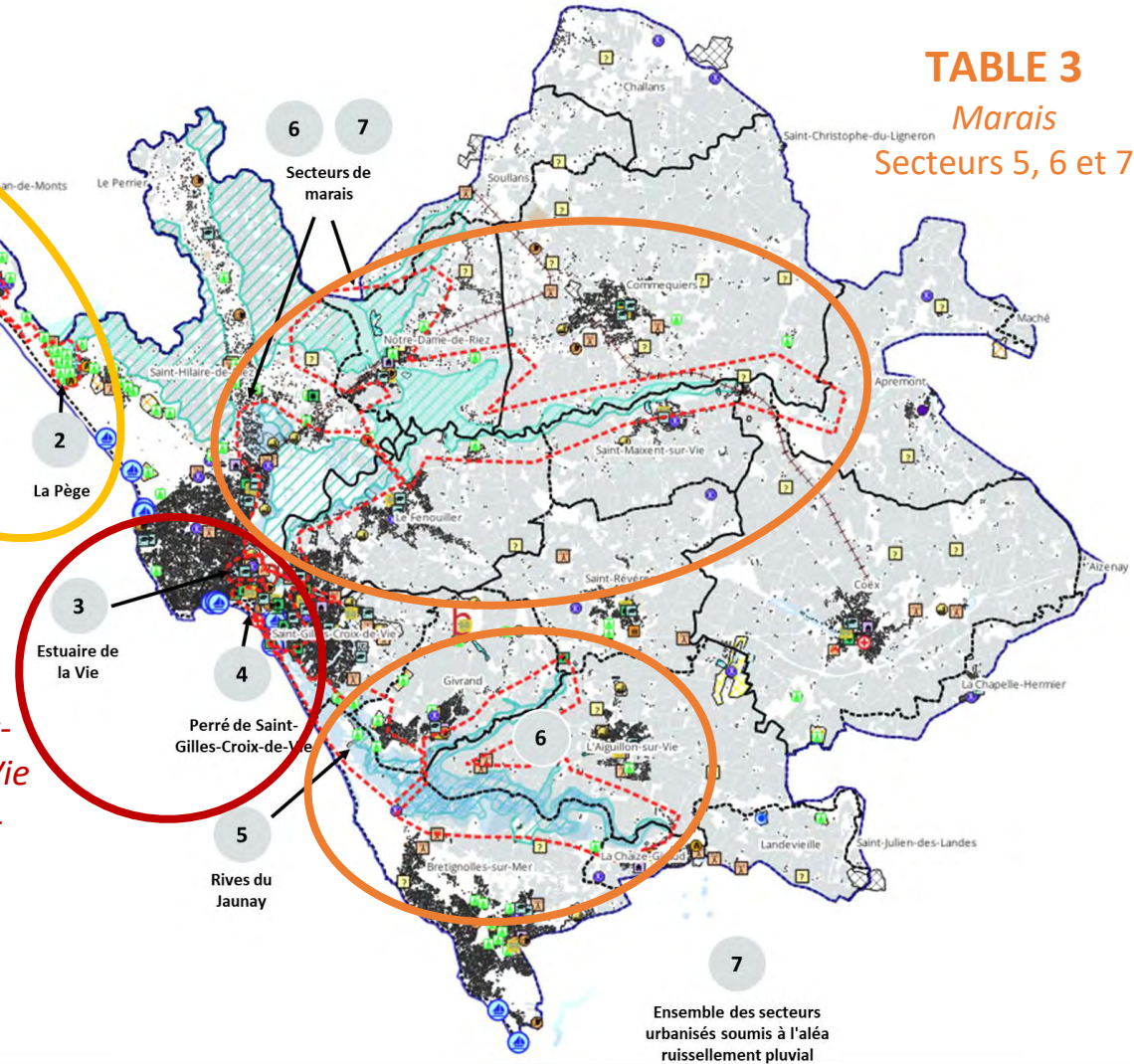


TABLE 2
Centre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Secteurs 3 et 4

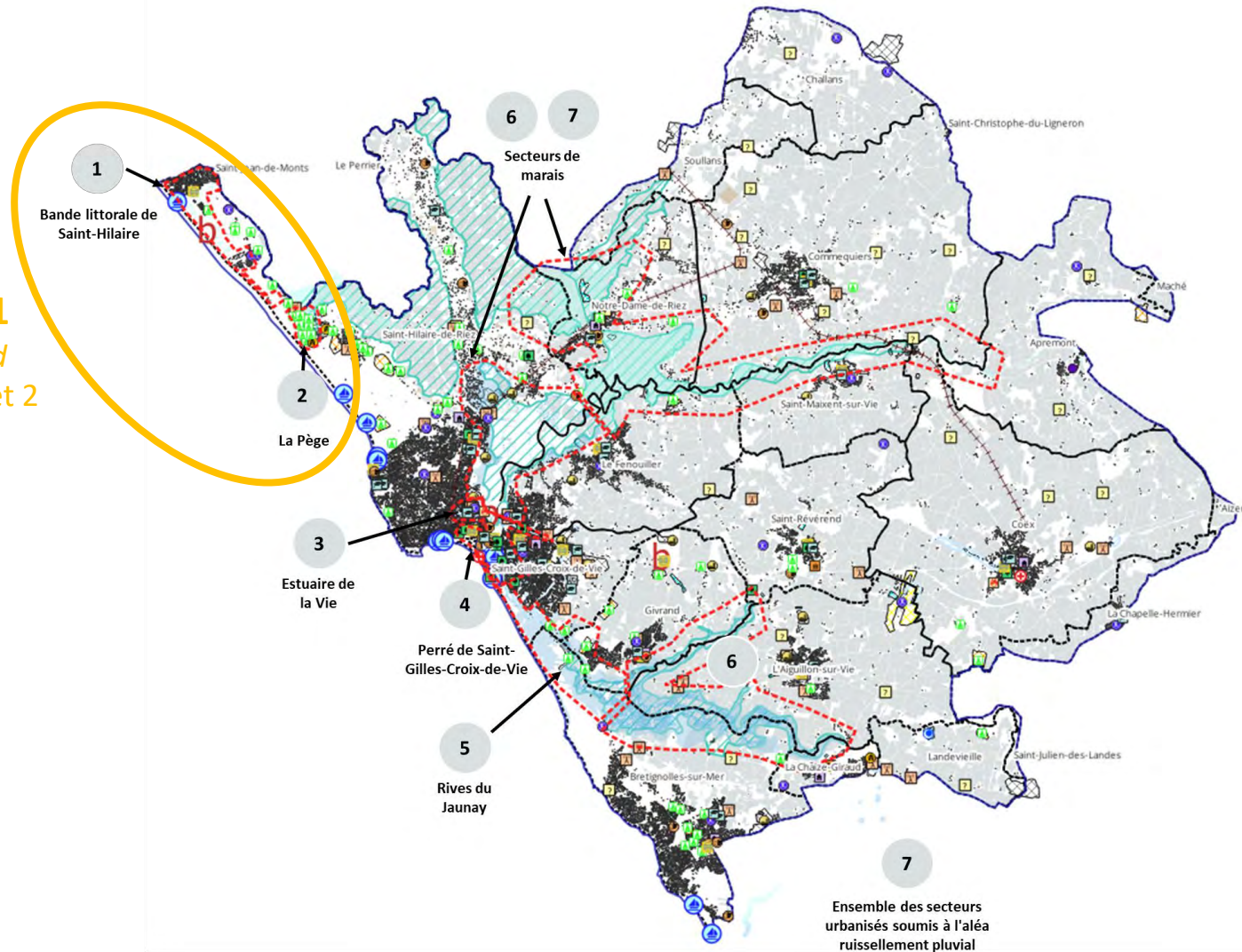


TABLE 3
Marais
Secteurs 5, 6 et 7



Synthèse du Temps 1 – Appropriation de la stratégie

TABLE 1
Côte Nord
Secteurs 1 et 2



Stratégie PAPI → Modes de gestion sur ce secteur : les modes liés à l'aléa érosion seront abordés dans le cadre de la stratégie de gestion du trait de côte. Protection active sur la Pège à court terme. A moyen et long terme, privilégier la recomposition.

Remarques des participants :

- Pège/Becs et Demoiselles : sujet sur le risque de remontée de nappes à prendre en compte
- La Pège : double aléa car submersion + inondation provenant du rétro-littoral

Synthèse du Temps 1 – Appropriation de la stratégie

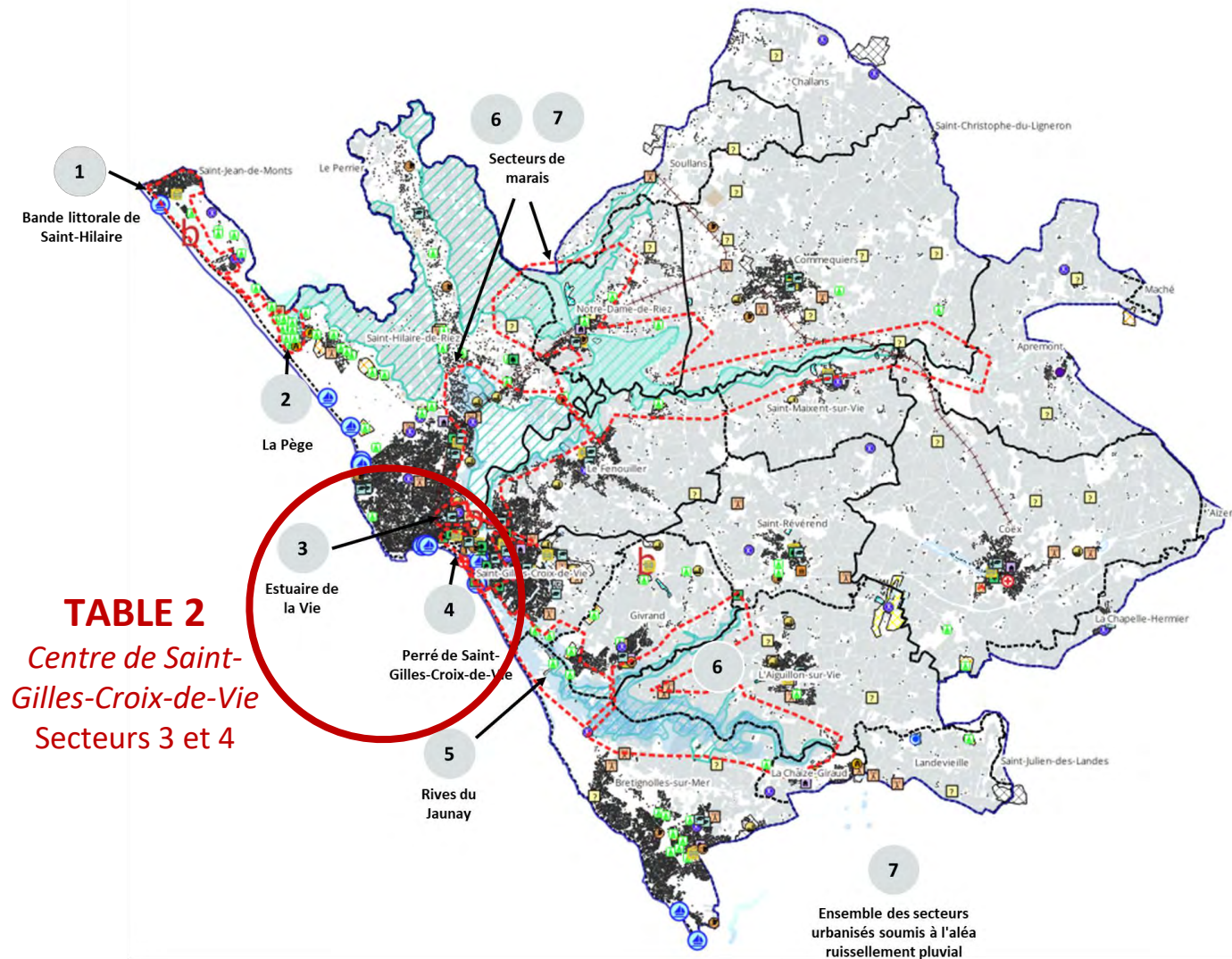


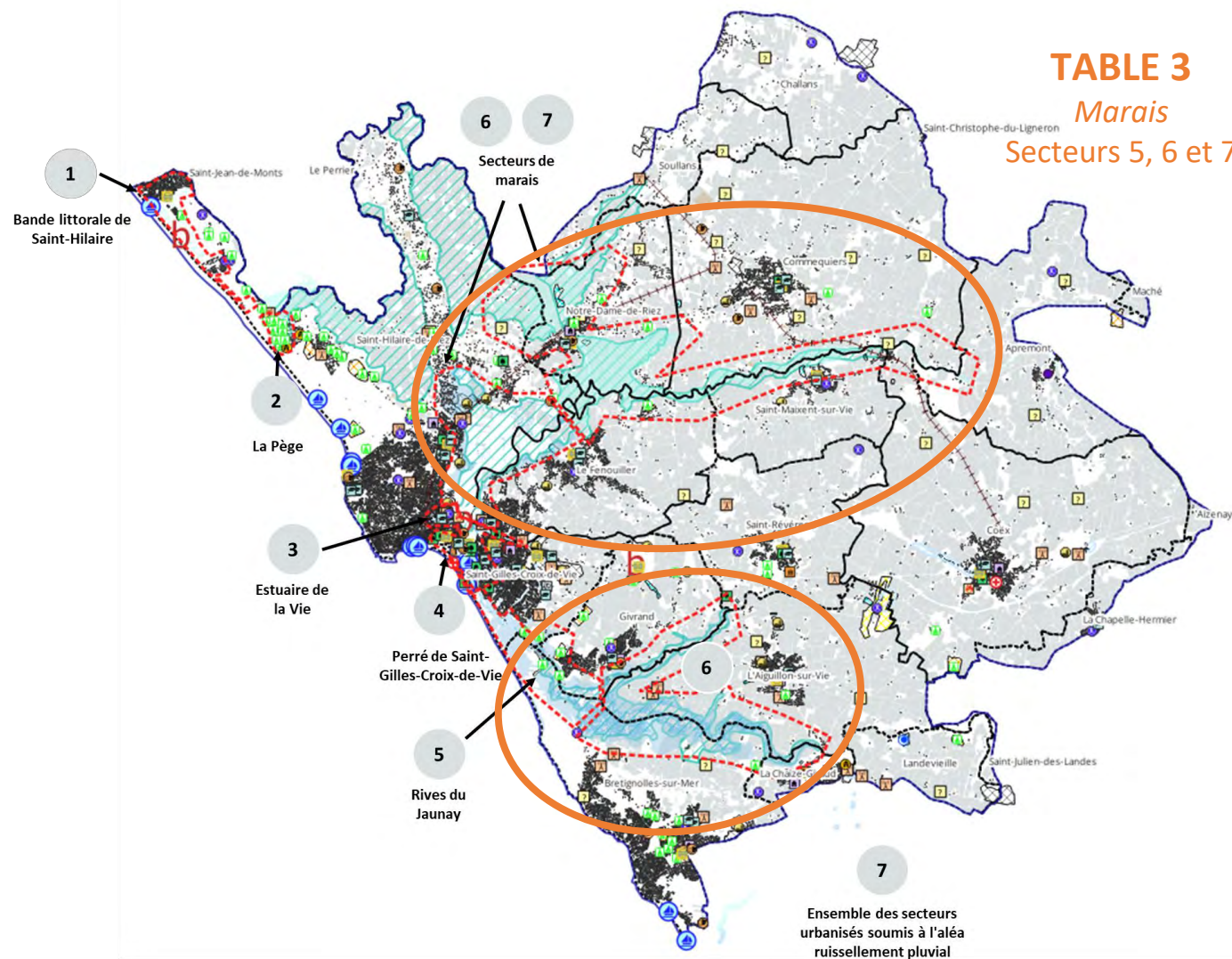
TABLE 2
Centre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
Secteurs 3 et 4

Stratégie PAPI → Modes de gestion sur ce secteur : protection active et adaptation ; recomposition territoriale à étudier au cas-par-cas dès le court terme

Remarques des participants :

- *Gestion des écluses à optimiser pour réguler les niveaux d'eau*
- *Dispositif de protection inspiré du système MOSE de Venise (parois mobiles escamotables) ?*

Synthèse du Temps 1 – Appropriation de la stratégie



Stratégie PAPI → Modes de gestion sur ce secteur : adaptation et recomposition des enjeux les plus vulnérables ; mise en place de protections alternatives type zones tampons

Remarques des participants :

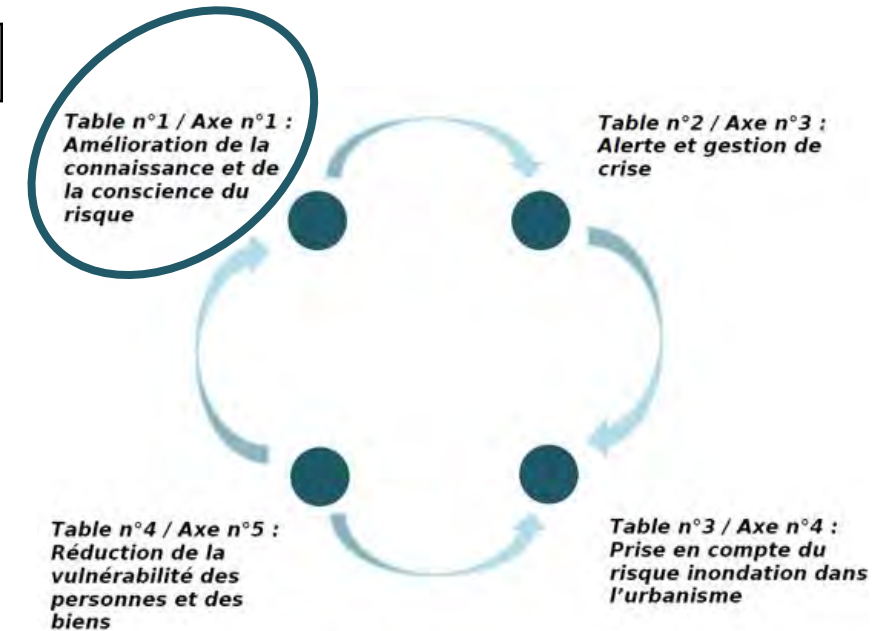
- Réguler le niveau d'eau dans le Marais de la Vie en gérant la vidange du Marais de Soullans
- Marais de Baisse : cumul de l'aléa remontée de nappe (jusqu'à 2,5 m de niveau d'eau atteint) + niveaux d'eau dans le marais
 - Peu de données mais connaissance locale de l'aléa (maraîchers)

Synthèse du Temps 2 – Propositions d’actions

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Les participants ont proposé des actions portant sur les volets suivants :

- **Renforcer la sensibilisation du grand public :**
 - Pédagogie dès le plus jeune âge en milieu scolaire
 - Formats atteignant le plus grand nombre : conférences grand public, site internet, panneaux, magazine municipal, réunion publique...
 - Rencontres à l’échelle des quartiers et communication sur le risque lors de l’accueil de nouveaux arrivants
 - Communication via affichage sur les sites touristiques, dont campings
- **Privilégier des formats innovants pour l’information et la sensibilisation :**
 - Mise en place d’un plan pluriannuel de sensibilisation ciblant une thématique par an (avec production finale d’un livret/ »flyer »)
 - Création d’une exposition itinérante
 - Spots de sensibilisation dans les cinémas locaux
 - Mises en situation via simulations en réalité virtuelle (avec vision 3D du niveau d’eau)
 - Création d’une application dédiée à l’explication et au suivi des risques
 - Organisation d’expositions/événements dédiés dans des endroits stratégiques (ex : Villa Grosse Terre)
- **Adapter les messages communiqués pour mieux refléter la réalité du risque et l’impact du dérèglement climatique :**
 - Matérialisation des modifications du trait de côte par des photos/panneaux avant/après
 - Installation de bornes « niveau d’eau/échéance temporelle » pour montrer l’impact du dérèglement climatique
 - Amélioration de la lisibilité des repères de Xynthia
- **Former les acteurs de l’immobilier :**
 - Diffusion de l’information sur le risque aux acteurs de l’immobiliers/promoteurs/notaires (réunions de formation, livret)
- **Améliorer la connaissance du risque :**
 - Connaissance sur la protection/préservation des marais : étude de l’incidence de l’ouverture des barrages en cas de submersion



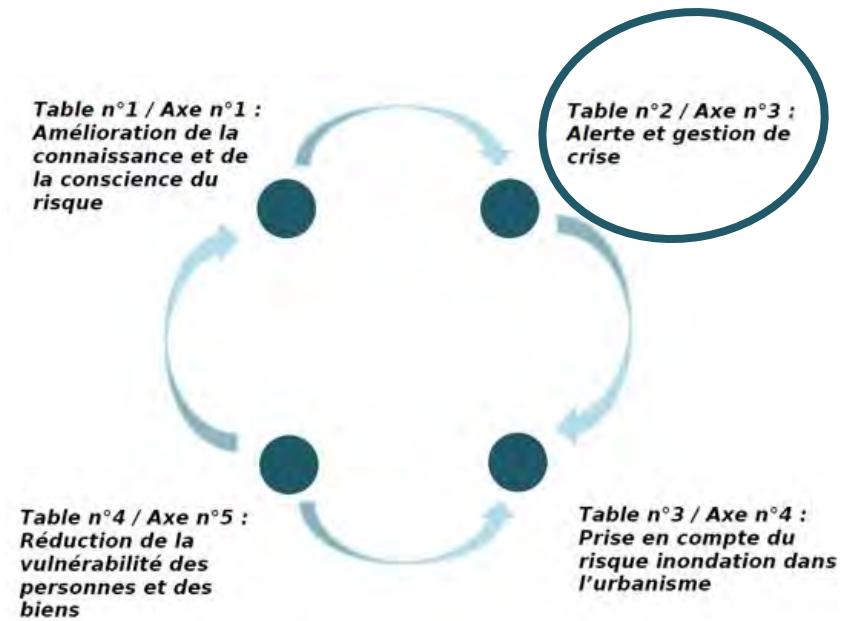
Synthèse du Temps 2 – Propositions d'actions

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Sur ce volet, les participants ont souligné qu'un certain nombre d'actions pourront être portées par le **PICS** en cours d'élaboration, avec un enjeu fort de **communiquer autour de ce PICS afin de s'assurer de son appropriation par l'ensemble des acteurs**.

En plus de cet enjeu autour du PICS, les participants ont proposé des actions portant sur les volets suivants :

- **Mettre en place une pédagogie de la gestion de crise (en lien avec l'axe 1) :**
 - Organisation de sessions d'information par secteur et par aléa, ciblées sur la zone et l'aléa concernés
- **S'assurer de la fluidité de la communication en cas de crise :**
 - Mise à jour de la liste des contacts du système d'alerte téléphonique
 - Acquisition de téléphone satellitaires
- **Mettre en place une gestion des marais en cas de crise :**
 - Ouverture des prises d'eau en marais salé lors des événements exceptionnels
 - Idem pour les ouvrages à la mer (écluses)
- **Mettre en place un suivi météorologique local & donner la possibilité à chacun d'être informé de ce suivi**



Synthèse du Temps 2 – Propositions d'actions

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

Les participants ont proposé des actions portant sur les volets suivants :

- **Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec les cartographies de risques :**
 - Rendre inconstructibles les terrains à bâtir lorsque le risque à moyen/long terme est avéré
 - Intégrer les dernières connaissances sur les emprises concernées par le risque
- **Intégrer dans les orientations d'aménagement des espaces permettant la résilience face au risque inondation :**
 - Trames vertes et bleues, zones tampons, bassins d'orage, etc.
 - Fixer des valeurs/seuils de perméabilité à la parcelle
- **Prendre en compte des scénarios plus « pessimistes » dans les zonages et choix d'aménagement :**
 - Tenir compte de l'évènement de période de retour centennale
 - Utiliser le scénario « moyen » comme scénario de référence
- **Rendre plus visible le risque pour les acheteurs/constructeurs :**
 - Au-delà des informations portant sur le zonage, information sur les impacts du risque sur le bien y compris en tenant compte du dérèglement climatique
 - Indiquer, dans l'acte notarié, l'historique des aléas ayant touché le terrain/bien concerné
 - Mettre à disposition un formulaire dédié avant validation du permis de construire pour informer sur les risques
- **Prévoir des étages/espaces refuges dans les constructions (neuves ou existantes) & quartiers :**
 - Systématiser les constructions avec un étage
 - Obliger la mise en place d'une zone refuge à l'étage des bâtiments
 - Envisager la mise en place d'une zone refuge par secteur/quartier

Table n°1 / Axe n°1 :
Amélioration de la
connaissance et de
la conscience du
risque

Table n°2 / Axe n°3 :
Alerte et gestion de
crise

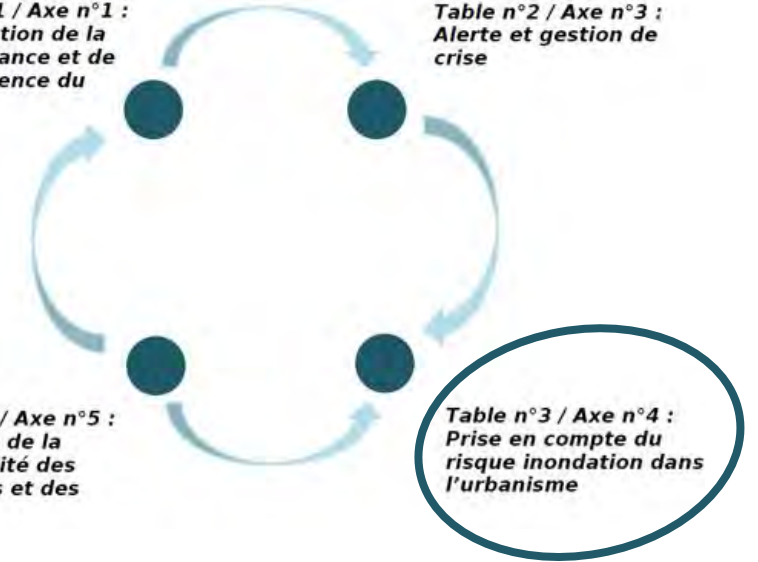


Table n°4 / Axe n°5 :
Réduction de la
vulnérabilité des
personnes et des
biens

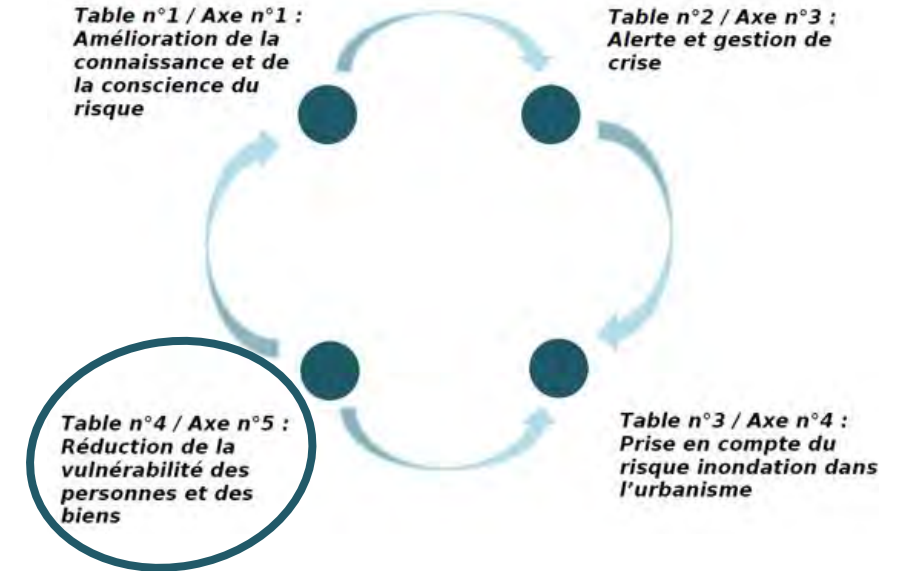
Table n°3 / Axe n°4 :
Prise en compte du
risque inondation dans
l'urbanisme

Synthèse du Temps 2 – Propositions d'actions

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Les participants ont proposé des actions portant sur les volets suivants :

- **Aménager le territoire en vue de réduire sa vulnérabilité :**
 - Créer des zones tampons en amont des zones urbanisées, et des talus sur les secteurs agricoles
 - Surélever les équipements sensibles au-delà du seuil de vulnérabilité & stocker les produits dangereux dans des cuves étanches surélevées
 - Poursuivre l'adaptation des bâtiments : mise en place de portes étanches, clapets anti-retour, batardeaux...
 - Mettre en place des dispositifs de gestion/évacuation des eaux pluviales : pompes de relevage, groupes électrogènes...
 - Organisation de sessions d'information par secteur et par aléa, ciblées sur la zone et l'aléa concernés
- **Relancer les diagnostics de vulnérabilité :**
 - Relancer la communication sur les aides proposées pour les diagnostics de vulnérabilité et le montage de dossiers de demande de subvention
 - Imposer le diagnostic de vulnérabilité dans les actes notariaux



La suite du projet...

Les prochaines étapes d'élaboration du PAPI consisteront à **élaborer un programme pluriannuel d'actions** pour la période 2026-2032, en déclinant chaque action sous forme d'une fiche action dédiée, indiquant les **modalités de réalisation et le plan de financement**.

Ce programme d'actions intégrera les propositions des participants pour les quatre axes travaillés lors de l'atelier, en les croisant avec des considérations technico-financières.

Il intégrera également des actions sur les autres axes du PAPI, plus techniques.

Il aura notamment pour but de définir les études et travaux à mener pour assurer la résilience du territoire face au risque inondation.

